

Mise en ligne : 10 avril 2014.  
Dernière modification : 8 avril 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

création de la Thomson, associée à la  
Sofina, de Bruxelles,

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Sofina\\_1898-1964.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Sofina_1898-1964.pdf)

Société centrale pour l'industrie électrique,  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale\\_indus.\\_electrique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale_indus._electrique.pdf)  
à l'Elektrobank de Zurich

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Elektrobank\\_1895-1946.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Elektrobank_1895-1946.pdf)

rejoints par les Exploitations électriques

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations\\_electriques.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations_electriques.pdf)

S.A., juin 1910.

Assemblée constitutive  
(*Gil Blas*, 22 juin 1910)

Compagnie centrale d'énergie électrique, 3, rue Moncey, 4 h.

---

### COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

(*Gil Blas*, 1<sup>er</sup> octobre 1910)

Le conseil d'administration de cette société, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 1910, a décidé la création de 20.000 obligations 5 % de 500 francs chacune.

Intérêt annuel : 25 fr. par coupons semestriel  
Obligations amortissables au pair  
en 34 ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 1912.

Le placement des susdites obligations se fera à partir du 1<sup>er</sup> octobre au cours de 495 francs, jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1910 par les soins de :

Le Comptoir national d'escompte de Paris ; la Société générale ; la Banque de Paris et des Pays-Bas ; la Banque de l'union parisienne ; la Banque française pour le commerce et l'industrie et la Société centrale pour l'industrie électrique.

L'admission à la cote officielle de Paris sera demandée.

La notice exigée par la loi a été publiée au *Bulletin* annexe au *Journal officiel* du 12 septembre 1910.

---

Marie-Thérèse Bitsch,  
La Belgique entre la France et l'Allemagne : 1905-1914  
(Publications de la Sorbonne, janv. 1994, 574 pages)

[187] En février 1911, la Société générale belge d'entreprises électriques (SGBEE) contribue à fonder à Paris la société des Exploitations électriques qui regroupe vingt-trois réseaux de tramways français <sup>1</sup> et contrôle plusieurs centrales, notamment à travers la Société bretonne d'électricité ... et la Compagnie centrale d'énergie électrique qui exploite des usines à Rouen, [Alger](#) et Châteauroux <sup>2</sup>.

[N.B. : les Exploitations électriques ont une participation secondaire dans la Cie centrale : elles ne la contrôlent pas.]

---

Tramways de Rouen\*  
(*Le Capitaliste*, 16 mars 1911)

[...] L'assemblée a [...] approuvé le contrat intervenu entre la société et la Compagnie centrale d'énergie électrique pour la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exploitation de la Compagnie des tramways de Rouen, pendant la durée de sa concession. Le courant reviendra au même prix qu'actuellement et la Compagnie conservera ses usines comme usines de secours. [...]

---

Cie centrale d'énergie électrique  
Société au capital de 15 millions de francs, divisé en 30.000 actions de 500 fr.  
Siège social à Paris, 3, rue Moncey  
Notice sur la constitution  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juin 1911)

M. Renaud <sup>3</sup>, président du conseil d'administration de la Compagnie centrale d'éclairage électrique, demeurant 3, rue Moncey, à Paris, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* des 1<sup>er</sup> août et 12 septembre 1910 deux notices, la seconde complémentaire de la première, sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 90 années à compter du 22 juin 1910, et ayant pour objet la construction, l'acquisition et l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de toutes usines et de tous réseaux ou lignes de transport de force ayant pour but de produire, transporter, vendre et utiliser l'énergie électrique sous toutes ses formes ; la création ou l'exploitation de toutes industries ou entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'utilisation de l'électricité pour toutes opérations industrielles et notamment l'éclairage, la force motrice, la traction, la combustion, l'électrolyse sous quelque forme que ce soit, et généralement toutes opérations industrielles, financières, commerciales ou immobilières se rattachant à l'objet social sus-indiqué ou qui pourront être jugées nécessaires ou utiles au développement de la société.

Ces notices font connaître que le capital social, primitivement fixé à 5 millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 francs, a été, suivant décision de l'assemblée

---

<sup>1</sup> A.G. S.G.B.E.E., 27 avril 1912.

<sup>2</sup> A.G. S.G.B.E.E., 25 avril 1914.

<sup>3</sup> Maurice Renaud (1857-1928) : ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées, ancien directeur des travaux publics au Tonkin, directeur général (1899), puis administrateur (1908) de la Thomson-Houston, son représentant dans diverses affaires. Avis de décès : *Le Temps*, 19 mai 1928. Obsèques à Versailles, inhumation à Saint-Julien (Haute-Saône).

L'*Avenir du Tonkin* se moque de sa vanité dans plusieurs articles concernant la réception des travaux d'adduction d'eau de la ville de Hanoi (27 et 30 mai, 3 et 20 juin 1896) :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch.\\_Vezin\\_1840-1919.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._Vezin_1840-1919.pdf)

extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 1910, porté à 15 millions de francs, son chiffre actuel, par l'émission de 20.000 actions de 500 fr. qui ont été toutes souscrites et libérées du quart (aujourd'hui, toutes ces actions, nouvelles et anciennes, sont libérées des trois quarts). En outre, la même assemblée a décidé l'émission de 20.000 obligations de 500 fr., productives d'un intérêt annuel de 5 % payable les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre, et, remboursables au pair en 68 paiements semestriels, dont le premier écherra le 1<sup>er</sup> avril 1912. La Compagnie se réserve la faculté de rembourser par anticipation cet emprunt à partir de 1915.

Les notices font savoir ensuite que les bénéfices nets de la Société seront répartis de la façon suivante : 1° 5 % pour la réserve ; 2° la somme nécessaire pour fournir aux actions un premier dividende de 5 % sur les sommes dont elles sont libérées ; 3° 10 % du surplus au conseil d'administration et le solde aux actionnaires. Toutefois, sur ce solde, l'assemblée générale peut, sur la proposition du conseil d'administration, affecter telle portion qu'elle jugera convenable pour la constitution de fonds de prévoyance, fonds d'amortissement des actions, réserves générales ou spéciales.

Relativement aux assemblées générales, les notices indiquent qu'elles se réunissent avant fin juin, au jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation publié dans un journal d'annonces légales de Paris, 20 jours au moins avant la réunion.

Il n'a pas encore été établi de bilan.

\*  
\* \*

Les statuts de la Compagnie centrale d'énergie électrique, déposés chez M<sup>e</sup> Grange, notaire à Paris, le 11 juin 1910, ont été publiés avec toutes modifications dans les *Petites Affiches* des 16 juillet et 17 octobre 1910.

Ils font connaître notamment, article 31, que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions au moins, cette quantité, au vote, donnant droit à une voix ; article 11, que l'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre (par exception le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution de la société et le 31 décembre 1911).

Le conseil d'administration de la société, qui comprend 7 membres au moins et 13 au plus, est composé de MM. J. Allard <sup>4</sup>, Heineman <sup>5</sup>, Homberg <sup>6</sup>, Liénart <sup>7</sup>, Oliven <sup>8</sup>, [Henry] Poirier [de la Société générale et de la Société centrale pour l'industrie électrique], Renaud, Schwob <sup>9</sup> et Walch <sup>10</sup>.

La Société Générale, 54, rue de Provence, à Paris, et le Comptoir national d'escompte, 14, rue Bergère, Paris, sont chargés du service financier. (N. D. L. R.).

Suivant décision de la Chambre syndicale des agents de change, publiée par la Cote de la Bourse et de la Banque dans son numéro du 21 juin 1911, les actions et les

---

<sup>4</sup> Josse Allard (1868-1931) : gendre de Gaston Saint-Paul de Singay, patron de la Vieille Montagne. Financier, actionnaire de la Société générale belge d'entreprises électriques (S. G. B. E. E.).

<sup>5</sup> Dannie Heineman : Américain d'origine allemande, ingénieur de l'UEG, puis établi à Bruxelles comme administrateur-directeur (1905) et président (1913) de la Société financière de transports et d'entreprises industrielles (Sofina), Bruxelles.

<sup>6</sup> Octave Homberg (1876-1941) : alors représentant de la Banque de l'union parisienne.

<sup>7</sup> Pierre Liénart : de la Cie générale des chemins de fer secondaires (Belgique), actionnaire des Exploitations électriques.

<sup>8</sup> Oscar Oliven, de Berlin : représentant de la Gesellschaft für Elektrische Unternehmungen (Gesfürel) — émanation de l'UEG (ou Thomson-Houston allemande), puis, après absorption, de l'AEG — à la Sofina et à la SGBEE, de Bruxelles, administrateur (1909) de la Société centrale pour l'industrie électrique, Paris.

<sup>9</sup> Georges Schwob d'Héricourt (1864-1942) :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Schwob\\_d\\_Hericourt\\_G.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Schwob_d_Hericourt_G.pdf)

<sup>10</sup> Émile Walch : directeur du Crédit suisse, administrateur de l'Elektrobank, Zurich, son représentant à la Société centrale pour l'industrie électrique.

obligations de la Compagnie centrale d'énergie électrique, sont admises, à dater d'aujourd'hui, aux négociations de la Bourse au comptant, 1<sup>re</sup> partie du bulletin de la cote.

---

THOMSON-HOUSTON\*  
Exercice 1911  
(*Le Capitaliste*, 15 février 1912)

.....  
La Compagnie centrale d'énergie électrique, qui est, comme on le sait, une filiale de la Thomson-Houston, se traite à 552 et 554. Les bénéfices de cette société pour 1911 (premier exercice social) atteignent environ 600.000 fr., toutes charges déduites. Le dividende de 14 fr. par action qui sera proposé à la prochaine assemblée représente 4 % du capital versé, car le troisième quart n'a été appelé que le 30 juin dernier et le quatrième quart le 31 décembre. Cette répartition absorbera 420.000 fr.

.....

---

Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1912)

Les recettes d'exploitation pendant l'exercice 1910-1911 se sont élevées à 2 millions. 847.277 francs et les produits totaux à 2.912.610 francs. Les dépenses d'exploitation ont atteint 1.542.727 francs, les autres frais, y compris les intérêts des obligations, ont été de 704.400 francs

Les bénéfices nets ressortent à 665.482 francs. Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée des actionnaires, convoquée pour le 18 mars courant, d'affecter 109.564 francs aux amortissements, 27.796 francs à la réserve légale et de fixer le dividende à 14 francs par action.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ENERGIE ÉLECTRIQUE <sup>11</sup>  
Assemblée générale ordinaire du 18 mars 1912  
Siège social : à Paris, rue Moncey, 3.  
(Le Recueil des assemblées générales, 28 mars 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice Renaud, off. LH, président ; Octave Homberg, vice-président ; Josse Allard, Maxime Getten <sup>12</sup>, chev. LH ; Dannie Heineman, Pierre Liénart, Oscar Oliven, Henry Poirier, Georges Schwob, comm. LH ; Émile Walch.

---

<sup>11</sup> Société anonyme constituée en 1910, pour une durée de 90 ans.

Capital : 15 millions de francs, divisé en 30.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Obligations : fr. 10 millions, en 20.000 obligations de 500 francs 5 %, émises à 495 francs, remboursables au pair par tirages au sort semestriels, de 1912 à 1945, sous réserve de remboursement anticipé à partir de 1915 ;

Intérêt annuel : 25 francs, payables par moitié les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre.

Objet : La construction, l'acquisition et l'exploitation de toutes usines et de tous réseaux ou lignes de transport de force ayant pour but de produire, transporter, distribuer, vendre et utiliser l'énergie électrique sous toutes ses formes ;

La création ou l'exploitation de toutes industries ou entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'utilisation de l'électricité pour toutes opérations industrielles et notamment l'éclairage, le chauffage, la force motrice, la traction, la combustion, l'électrolyse sous quelque forme que ce soit ;

La recherche, l'obtention et l'exploitation, l'acquisition ou la vente de toutes concessions municipales, départementales ou autres, ainsi que de tous brevets se rattachant à l'objet social.

Toutes opérations ou entreprises relatives à l'électricité, à l'eau, à l'air, à tous gaz liquéfiés ainsi qu'à tout agent quelconque de production, de transformation, de distribution ou d'utilisation de l'énergie sous toutes ses formes, existantes ou à innover.

La participation directe ou indirecte, au moyen de ses capitaux ou d'apports en nature dans toutes opérations, entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, ou syndicats ou en s'intéressant à des sociétés existantes ou à créer, au moyen d'apports, de fusions, souscriptions, cessions, crédits, traités de fermage ou autres, ou par tout moyen quelconque.

Et généralement toutes opérations industrielles, financières, commerciales, ou immobilières se rattachant à l'objet social sus-indiqué ou qui pourront être jugées nécessaires ou utiles au développement de la société.

Répartition des bénéfices :

1<sup>o</sup> 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ;

2<sup>o</sup> La somme nécessaire pour fournir aux actions à titre de premier dividende 5 % des sommes dont elles seront libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Le surplus des bénéfices est réparti comme suit :

10 % au conseil d'administration ;

90 % aux actions.

Sur ces 90 % revenant aux actions, l'assemblée générale peut, sur la proposition du conseil d'administration, affecter telle portion desdits bénéfices qu'elle jugera convenable pour la constitution de fonds de prévoyance, fonds d'amortissement des actions, réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit, ou même simplement comme report à nouveau.

Les actions et les obligations sont inscrites à la cote officielle au comptant depuis le 22 juin 1911.

Cours actuels (20 mars 1912) :

Actions fr. 549 00

Obligations 508 00

Voir la notice concernant cette société, extraite au *Bulletin annexe au Journal officiel*, n<sup>o</sup> 31, du 1<sup>er</sup> août 1910, dans le fascicule XXVIII des Ass. gén. 1910 (Partie supp. p. 226).

Service des titres et des Coupons : à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et au COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

<sup>12</sup> Maxime Getten (1857-1934) : ingénieur des ponts et chaussées, il fit carrière à la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan dont il devint président en 1931. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch.\\_fer\\_IC-Yunnan-docu.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_IC-Yunnan-docu.pdf)

Commissaires : MM. G[ustave] Schelle <sup>13</sup>, comm. LH ; et Ch. de Le Hoye [Sofina].

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre le rapport de votre conseil d'administration et celui de vos commissaires des comptes sur l'exercice 1910-1911 comprenant, conformément à l'article 41 des statuts, la période écoulée depuis le 22 juin 1910, date de la constitution de la société, jusqu'au 31 décembre 1911.

Le capital de votre société, qui était à l'origine de 5 millions de francs, a été porté à 15 millions de francs par les assemblées générales extraordinaires des 1<sup>er</sup> et 28 septembre 1910.

Pour répondre aux désirs de la Chambre syndicale des agents de change, et en vue d'obtenir l'admission à la cote officielle des titres de notre compagnie, l'assemblée générale du 15 mai 1911. a décidé d'assimiler les deux catégories d'actions par la distribution aux actions anciennes d'un dividende de 1 fr. 35 correspondant sensiblement à l'intérêt à 4 % du montant de la somme versée sur ces actions pendant la période s'étendant du 28 juin au 28 septembre 1910.

Toutes les actions se trouvent entièrement libérées depuis le 31 décembre 1910.

L'assemblée générale du 1<sup>er</sup> septembre 1910 a décidé également l'émission de 10 millions d'obligations 5 % amortissables d'ici 1945, émission que nous avons faite le 1<sup>er</sup> octobre de ladite année.

Notre compagnie qui, comme vous le savez, a pour but la distribution et la vente du courant électrique sous toutes ses formes, s'est proposée comme premier objet l'établissement d'une usine centrale destinée à desservir les environs de Rouen.

La Ville de Rouen possédait déjà une distribution d'énergie électrique faite par la Compagnie générale d'électricité, en vertu d'une concession expirant fin 1945. Nous avons été amenés à racheter à cette dernière société l'ensemble de ses installations pour le prix de 12.500.000 fr., et nous avons été valablement autorisés, le 22 septembre 1910, à nous substituer à la Compagnie générale d'électricité dans la concession qu'elle tenait de la Ville de Rouen.

Nous avons poursuivi en même temps, pour la banlieue de Rouen, deux demandes en concession.

La première, relative :

À la distribution publique de l'énergie électrique pour tous usages, dans les communes de Grand-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Oissel-sur-Seine, Blosserville-Bonsecours, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Le Mesnil-Esnard, Bihorel, Bois-Guillaume, Mont-Saint-Aignan, Amfreville-la-Mi-Voie, Petit-Couronne, Grand-Couronne et Petit-Quevilly.

Et pour tous usages autres que l'éclairage public et privé dans la commune de Darnétal.

Cette concession nous a été accordée, pour une durée de quarante ans, par arrêté préfectoral en date du 15 juillet 1911.

La seconde relative :

À la distribution d'énergie électrique aux services publics, d'une part dans la région d'Elbeuf, d'autre part dans la région de Deville et Maromme.

---

<sup>13</sup> Gustave Schelle (1845-1927) : directeur au ministère des travaux publics jusqu'en mai 1905, puis administrateur des Chemins de fer de l'Ouest algérien et commissaire aux comptes de la Thomson-Houston, son représentant comme commissaire ou administrateur dans diverses affaires (CGFT, Tramways de Tunis, Cie centrale d'énergie électrique, Compagnie française pour la location de matériel de transports, Société algérienne d'éclairage et de force, Tramways de Saint-Quentin). Économiste.

Cette concession, qui doit avoir également une durée de quarante ans, est actuellement soumise à l'instruction des Pouvoirs publics et tout fait prévoir qu'une solution favorable interviendra dans un délai assez rapproché.

[REPRISE DES INSTALLATIONS ALGÉROISES  
DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE]  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Gen.\\_Distribution\\_energie\\_elec.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Gen._Distribution_energie_elec.pdf)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique possédait aux environs d'Alger, à Hussein-Dey, une usine centrale au moyen de laquelle elle fournissait aux Tramways algériens le courant nécessaire à leur exploitation, distribuait de l'énergie pour force motrice dans Alger, et assurait la fourniture de l'électricité pour tous usages dans les communes de Maison-Carrée, Fort-de-l'Eau et Hussein-Dey, en vertu de concessions qui lui avaient été accordées dans les dites communes et qui prennent, fin respectivement en 1934, 1937 et 1951.

Cette affaire paraissant susceptible d'un développement important, nous avons jugé intéressant pour notre société de racheter à la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, l'ensemble de ses installations pour le prix de 3.407.000 francs.

Nous avons été substitués valablement à cette compagnie dans les concessions et permissions de voirie qu'elle possédait, et nous sommes entrés en jouissance de l'ensemble de ses installations le 1<sup>er</sup> juillet 1911.

Enfin, dans la région de l'Indre et du Cher, M. Chagnaud avait étudié un projet de distribution d'énergie électrique au moyen d'une chute hydro-électrique qu'il se proposait d'établir sur la Creuse, et il avait en particulier obtenu la concession d'une distribution d'énergie électrique à tous usages dans la ville de Châteauroux.

Nous avons repris à M. Chagnaud cette dernière concession, pour laquelle il n'avait du reste fait que des études préliminaires. Nous vous proposons de réaliser la distribution dans la ville de Châteauroux au moyen d'une usine à vapeur, mais nous nous sommes assurés la fourniture du courant par M. Chagnaud, quand la chute hydro-électrique qu'il envisage aura été aménagée.

La substitution de notre compagnie à M. Chagnaud dans la concession de Châteauroux a été régulièrement faite à la date du 20 octobre 1911. La concession expire en 1941.

Au cours de l'exercice écoulé, nous nous sommes efforcés de développer nos exploitations ; nous avons arrêté le programme des travaux que nécessitait ce développement et commencé l'exécution de ces travaux.

Dans la Ville de Rouen même, nous avons augmenté la clientèle qu'avait la Compagnie générale d'électricité, sur tout en ce qui concerne les fournitures de force motrice ; une modification consentie par la Ville de Rouen dans le taux de la redevance imposée pour les fournitures de force motrice nous a facilité ce développement, qui s'est fait sentir dès la fin de l'année 1911. Pendant les six derniers mois de 1911, la production de nos usines de Rouen s'est élevée à 3.946.335 kilowatts-heure, contre 2.949.612 kilowatts-heure pendant le dernier semestre de l'année 1910.

Nous avons passé avec la Compagnie des tramways de Rouen un contrat pour la fourniture totale du courant nécessaire à son exploitation.

Une convention est intervenue entre nous et la Compagnie du Gaz de Deville. pour fournir à cette dernière tout le courant qu'elle aura à distribuer pour tous usages dans les communes du Val-de-la-Haye, Canteleu, Deville, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Le Houlme et Malaunay.

Deux traités de même nature ont été passés par nous, d'une part avec la Compagnie centrale de chemins de fer, de tramways et d'électricité pour la région d'Elbeuf :



communes d'Elbeuf, Saint-Aubin, Orival, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et, d'autre part, avec la Compagnie elbeuvienne du gaz pour la commune de Darnétal, ce dernier traité ne comprenant que la distribution d'énergie relative à l'éclairage, la distribution par la force motrice nous étant réservée.

Nous avons signé des contrats importants de fournitures, avec un certain nombre d'industriels de Rouen, Bihorel, Grand-Quevilly, Petit-Quevilly. Nous sommes en pourparlers avec d'autres et un certain nombre de ces négociations sont sur le point d'aboutir.

Il résulte des traités que nous avons actuellement passés, que la production que nous aurons à assurer dans la région de Rouen dans l'année qui suivra la mise en marche de nos nouvelles installations, dépassera le chiffre de 18 millions de kilowatts-heure.

La Compagnie générale d'électricité à laquelle, comme nous l'avons dit plus haut, nous avons racheté l'ensemble de ses installations, possédait deux usines à Rouen : l'une, la plus ancienne, située rue aux Ours, desservait le réseau de distribution en courant continu ; cette usine est d'une exploitation onéreuse, et nous allons prochainement, la supprimer en la remplaçant par une sous-station. L'autre, plus moderne, située au boulevard de Croisset, assurait l'alimentation du réseau en courant alternatif.

Pour satisfaire au développement de la clientèle, nous avons dû installer, aussi rapidement que possible, à l'usine de Croisset, une nouvelle turbine à vapeur de 3.000 kilowatts; cette turbine a été mise en service dans les derniers mois de l'année 1911.

Nous avons décidé, de plus, l'établissement, un peu en aval de Rouen, sur la rive gauche de la Seine, à Grand-Quevilly, d'une usine entièrement moderne. Les bâtiments ont été prévus de façon à pouvoir y installer quatre turbines de 5.500 kilowatts ; mais nous n'avons pensé y installer tout d'abord que les deux premiers turbo-alternateurs. En présence des fournitures de courant qui nous étaient demandées et des traités que nous avons passés, nous avons jugé nécessaire de décider dès à présent la commande et la mise en place des deux autres turboalternateurs prévus dans les bâtiments, et, profitant de ce que les dispositions prises permettaient d'augmenter la puissance de ces turbo-alternateurs, nous avons porté leur puissance de 5.500 à 6.000 kilowatts. Nous avons tout lieu de croire que l'usine comportant ces quatre turbo-alternateurs, disposant ainsi d'une puissance totale de 23.000 kilowatts, pourra être mise en fonctionnement avant la fin de 1912.

Le développement de la clientèle, les quelques améliorations que nous avons apportées aux usines existantes, l'installation d'une nouvelle turbine à l'usine de Croisset ont eu déjà une influence sensible sur les résultats des derniers mois de l'exercice. Pendant le second semestre de 1911, les bénéfices d'exploitation à Rouen se sont élevés à 421.091 fr. 02 contre 354.319 fr. 05 pendant le dernier semestre de 1910. Cet accroissement presque immédiat des bénéfices est de nature à donner confiance dans le résultat que nous obtiendrons avec les travaux engagés.

À Alger, nous avons passé avec la Compagnie des chemins de fer sur routes d'Algérie [CFRA] un contrat pour la fourniture de tout le courant nécessaire à son exploitation.

Nous avons développé notre clientèle dans l'étendue de nos concessions et demandé de nouvelles concessions dans deux villages avoisinants (Birkadem et Birmandreis).

L'usine que nous avons acquise de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique est dès à présent insuffisante pour faire face à nos besoins et nous avons décidé de tripler sa puissance actuelle. Elle comprend actuellement deux turbo-alternateurs de 1.000 kilowatts ; nous leur adjoignons deux nouveaux turbo-alternateurs de 2.000 kilowatts.

Du fait des contrats que nous avons actuellement signés pour Alger, nous sommes assurés que, aussitôt après la mise en service des nouvelles unités, notre production annuelle à l'usine dépassera 10 millions de kilowatts-heure.



Les travaux de l'agrandissement de l'usine d'Alger sont en cours et nous espérons pouvoir mettre en service les nouveaux groupes dans le courant, de la présente année.

À Châteauroux, nous avons commencé nos pourparlers avec la clientèle.

Nous avons demandé une concession de distribution dans une commune limitrophe de Châteauroux, la commune de Déols.

Les études pour la construction de l'usine sont très avancées, les principales commandes sont passées et nous pensons commencer la distribution fin 1912.

Pour la construction et l'agrandissement des usines de nos exploitations et pour l'établissement des lignes primaires de nos réseaux, nous avons eu la satisfaction de nous assurer le concours de deux sociétés spécialisées dans ce genre d'installations :

La Société financière de transports et d'entreprises Industrielles pour notre affaire de Rouen ;

La Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, pour nos affaires d'Alger et de Châteauroux.

Le programme des travaux que nous venons de vous exposer absorbera et même dépassera les ressources financières que vous avez créées dans vos assemblées générales des 22 juin et 1<sup>er</sup> septembre 1910. Votre conseil d'administration compte se procurer, au moment où il en sera besoin, les ressources complémentaires nécessaires, par une nouvelle émission d'obligations faite dans les limites où il est autorisé à le faire par l'article 24 des statuts de votre société. Les sommes provenant de cette émission d'obligations seront suffisantes pour terminer l'ensemble des travaux actuellement prévus.

Les dépenses qui figurent à votre bilan au titre de premier établissement, et qui sont réparties en divers postes, comprennent tout à la fois le montant des sommes que nous avons payées du fait de nos actes d'acquisition, tant à la Compagnie générale d'électricité, qu'à la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, et celui des dépenses déjà faites par nous pour les travaux neufs de construction et d'extension, dont nous vous avons indiqué le programme.

Dans le capital de premier établissement, nous avons fait figurer à part, les sommes que, d'après les actes d'achat, nous avons payées aux deux sociétés vendeuses pour leur fonds de commerce proprement dit, l'acquisition des deux affaires de Rouen et d'Alger ayant été faite en prenant comme base le rendement actuel de ces affaires.

MESSIEURS,

Les résultats de nos exploitations de Rouen et d'Alger, permettent à votre conseil de vous proposer, dès cette année, la distribution d'un dividende de 14 francs par action, soit un peu plus de 4 % d'intérêt sur le montant des versements effectués successivement sur les actions, et cela sans tenir compte des intérêts des capitaux employés à des travaux encore improductifs, ni faire usage par suite de la faculté donnée par le paragraphe 2 de l'article 43 des statuts de notre société. [...]

Conformément, à l'article 27 des statuts, nous vous demandons de donner à ceux de MM. les administrateurs qui font partie d'autres sociétés avec lesquelles nous avons traité ou pourrons avoir à traiter des affaires les approbations et autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

En dehors des commandes courantes que nous avons eu à faire, les opérations de cette nature effectuées pendant l'exercice écoulé ont été les suivantes :

- Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston :  
Installations d'usines et de réseaux primaires.  
Commandes de matériel électrique.
- Société financière de transports et d'entreprises industrielles :  
Installations d'usines et de réseaux primaires.
- A. E. G. Union électrique :  
Commandes de matériel électrique.

- Compagnie des Tramways de Rouen :  
Fourniture de l'énergie électrique nécessaire pour son exploitation.
  - Compagnie centrale de chemins de fer, de tramways et d'électricité :  
Fourniture de l'énergie électrique nécessaire à la distribution dans les communes d'Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Aubin et Orival.
- Par ailleurs, nous avons eu des rapports limités à des services de banque :  
Avec la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.  
Avec la Société centrale pour l'industrie électrique.
- Au cours de cet exercice, en conformité de l'article 20 des statuts, nous nous sommes adjoint, comme membre du conseil d'administration, M. Maxime Getten. Nous vous demandons, par une délibération spéciale, de vouloir bien ratifier cette nomination.
- Il y a lieu également de nommer des commissaires des comptes pour l'année 1912 et de fixer leur rémunération.
- MM. [Gustave] Schelle et de Le Hoye ont rempli ces fonctions pour l'exercice 1910-1911. Ils sont rééligibles. [...]

## RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve dans leur ensemble et dans toutes leurs parties, les comptes et les rapports présentés par le conseil d'administration et par les commissaires des comptes pour l'exercice 1910-1911.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide que, sur le solde créditeur du compte de Profits et pertes s'élevant à 665.482 89  
il sera prélevé, pour l'affecter aux amortissements suivants :

|   |            |
|---|------------|
| Frais de constitution (moins 1 franc) :     | 59.970 50  |
| Installations téléphoniques (moins 1 fr.) : | 17.490 90  |
| Mobilier (moins 1 fr.) :                    | 32.102 45  |
|   | 109-563 85 |

laissant disponible un solde de 555.910 04  
dont la répartition sera fixée de la façon suivante :

|  |            |
|--|------------|
| Réserve légale 5 % sur 555.919 fr. 04 c. | 27.795 95  |
| 14 francs aux 30.000 actions             | 420.000 00 |
| Report à nouveau                         | 108.123 09 |
| Total égal fr.                           | 555.919 04 |

Le dividende de 14 francs par action sera payable, sous déduction des impôts de finances, à partir du 15 mai prochain, en échange du coupon n° 1, à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, au Comptoir national d'escompte de Paris, et dans les agences et succursales de ces établissements.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination faite par le conseil d'administration, en qualité d'administrateur, de M. Maxime Getten.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration qui lui a été rendu compte, conformément à l'article 26 des statuts et à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, des marchés ou entreprises traités avec des sociétés dans lesquelles certains

administrateurs de la Compagnie peuvent avoir des intérêts directs ou indirects. Elle donne au conseil d'administration, pour l'exercice 1912, l'autorisation prévue par la loi précitée.

#### CINQUIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale nomme MM. [Gustave] Schelle et de Le Hoye, commissaires pour faire, à l'assemblée générale de 1913, le rapport sur les comptes de l'exercice 1912, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe à 500 francs l'indemnité qui sera allouée à chacun d'eux.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, sans discussion.

76 actionnaires, porteurs de 16.413 actions, étaient présents ou représentés à l'assemblée.

---

(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> juin 1912)

La Compagnie centrale d'énergie électrique obtient des résultats intéressants, ainsi que vous avez pu le constater par les chiffres que nous avons publiés dans la *Revue du marché* du 16 mars dernier ; mais nous estimons que les titres de la Société industrielle d'énergie électrique constitueraient pour vous un placement beaucoup plus intéressant, ainsi que vous pourrez vous en rendre compte, si vous voulez bien vous reporter à l'article que nous avons consacré à cette entreprise à la page 5 du dernier n<sup>o</sup>.

---

#### THOMSON-HOUSTON\*

Exercice 1911

(*Le Capitaliste*, 6 juin 1912)

[...] Parmi les principales commandes que nous avons reçues pour du matériel concernant des usines centrales ou des sous-stations, nous citerons encore :

Celles que nous a confiées la Compagnie centrale d'énergie électrique, relatives à trois sous-stations pour Rouen, trois sous-stations pour Alger, ainsi qu'à l'extension de l'usine d'Hussein-Dey, au moyen de l'adjonction de deux groupes turboalternateurs de 2.000 kW. chacun, avec leur services auxiliaires. La même société nous a également chargés de l'installation de sa nouvelle usine de Châteauroux. [...]

[...] Nous vous signalons, comme d'habitude, les faits les plus saillants concernant les principales sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts. [...]

La Compagnie centrale d'énergie électrique, constituée sous les auspices de la Société centrale pour l'industrie électrique, a repris de la Compagnie générale d'électricité la concession du réseau de distribution de Rouen, et obtenu une concession nouvelle pour l'établissement d'un réseau dans la région environnante. Elle a également racheté à la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique la centrale et le réseau d'Alger, et obtenu une concession nouvelle pour rétablissement d'une distribution de force et d'éclairage à Châteauroux. La société a porté son capital de 5 à 15 millions, et procédé à l'émission de dix millions d'obligations. Le développement des diverses affaires en exploitation est des plus satisfaisants, et a permis de distribuer, dès le premier exercice, un dividende représentant un peu plus de 4 % sur le montant libéré des actions. [...]

---

Chemins de fer sur routes d'Algérie  
(*Le Capitaliste*, 8 août 1912)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch.\\_fer\\_route\\_Algerie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch._fer_route_Algerie.pdf)

[...] un contrat a été passé avec la Compagnie centrale d'énergie électrique pour la fourniture générale du courant. [...]

---

Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 23 novembre 1912)

Depuis le 16 novembre, les 10.000 obligations nouvelles de 500 fr., 5 % numéros 20.001 à 30.000, émises à 492 fr. 50, libérées et au porteur, de la Compagnie centrale d'énergie électrique sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

Ces titres sont inscrits. à la première partie du *Bulletin de la Cote* sous la même rubrique que les obligations anciennes.

Par suite, le nombre des obligations de ladite société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 20.000 à 30.000.

(Publications légales faites au « Bulletin des annonces légales obligatoires » du 28 mai 1912.)

---

Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> février 1913)

Le conseil d'administration de la Compagnie proposera à la prochaine assemblée des actionnaires de fixer le dividende de l'exercice écoulé à 4 % ou 20 fr. par action.

---

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS  
Exercice 1912  
(*Gil Blas*, 10 avril 1913)

.....  
Parmi les affaires françaises auxquelles, comme par le passé, le Comptoir national est toujours disposé à servir d'intermédiaire, auprès de sa clientèle, il faut citer en 1912 la souscription ou le placement des obligations ... de la Compagnie centrale l'énergie électrique...

---

Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 26 avril 1913)

Des comptes qui seront soumis aux actionnaires dans leur assemblée annuelle convoquée pour le 5 mai, il ressort que l'exercice 1912 se solde par un bénéfice net de 631.524 francs contre 665.482 francs pour 1911. Le conseil d'administration proposera à la réunion d'affecter 7.369 francs à l'amortissement des installations téléphoniques et du mobilier de bureau qui figureront au bilan pour 1 franc seulement ; de consacrer à la

réserve légale 31.207 fr. et de distribuer 20 francs par action contre 14. francs précédemment.

---

Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 2 août 1913)

Recettes de la station de Rouen pendant le premier semestre : 1.194.642 fr. contre 991.425 en 1912 ; [de la station d'Alger : 418.271 contre 323.726 fr.](#)

---

Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 28 février 1914)

L'assemblée du 23 février a approuvé les comptes de l'exercice 1913 se soldant par un produit brut de 3.713.309 francs au lieu de 2.756.229 fr. en 1912 et par un bénéfice net de 898.756 fr. au lieu de 631.514 fr. précédemment. Le dividende a été porté de 20 à 25 fr.

Une réunion extraordinaire a décidé l'augmentation du capital de 15 à 20 millions de francs par la création de 10.000 actions nouvelles de 500 francs à émettre au pair et portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1914. Elles seront offertes aux actionnaires actuels à raison de une nouvelle pour trois anciennes.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 avril 1914)

Les actionnaires de la Compagnie centrale d'énergie électrique, réunis le 4 courant en assemblée extraordinaire, ont vérifié et reconnu sincère la déclaration de souscription et de versement des 10 millions d'actions nouvelles, sur lesquelles il a été versé le premier quart soit 125 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS  
Exercice 1913  
(*Gil Blas*, 18 avril 1914)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 avril 1914)

Parmi les affaires françaises auxquelles, suivant ses traditions, le Comptoir national n'a pas marchandé son concours, il faut citer en 1913 le placement des obligations ... de la Compagnie centrale d'énergie électrique...

---

Banque française pour le commerce et l'industrie  
Exercice 1914  
(*Les Annales coloniales*, 30 janvier 1915)

Elle a pris part également aux émissions d'obligations de la ... Compagnie centrale d'énergie électrique

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 septembre 1915)

Le dernier exercice de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, bien qu'ayant débuté sous des auspices favorables, accuse cependant des résultats inférieurs à ceux de l'exercice 1913. Cette diminution est imputable à l'état de guerre qui a été cause que les bénéfices réalisés au cours des cinq derniers mois de l'exercice aient été entièrement absorbés par les charges financières et par les dépenses d'exploitation de cette période.

Aussi les comptes qui étaient soumis à l'assemblée générale du 8 juin dernier, se soldent-ils par un bénéfice net de 710.270 84, en moins-value de 562.792 fr. sur celui obtenu en 1913.

Voici, au surplus, comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes :

|                               | 1913                | 1914                |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| CHARGES                       |                     |                     |
| Dépenses d'exploitation       | 2 887.103 03        | 2.006.807 11        |
| Frais généraux et d'admin.    | 103 414 81          | 100.300 42          |
| Abonnement au timbre          | 8 541 00            | 31.858 07           |
| Coupons et amort. oblig.      | 790.750 00          | 957 410 07          |
|                               | <u>3.795.808 84</u> | <u>4.005.442 87</u> |
| PRODUITS                      |                     |                     |
| Recettes d'exploit. et divid. | 4 850.111 03        | 4.615.401 48        |
| Intérêts et produits divers   | 218.700 05          | 100.312 23          |
| Total des produits            | <u>5.068.871 08</u> | <u>4.715.713 71</u> |
| Rappel des charges            | 3.795.808 84        | 4 005.442 87        |
| Bénéfices nets                | <u>1.273 002 84</u> | <u>710.270 84</u>   |

Il ne pouvait évidemment être question, étant donné les circonstances actuelles, de répartir un dividende. L'assemblée a donc décidé de prélever sur le montant des bénéfices, 115.369 35 pour provisions et amortissements, et de reporter le solde, soit 594.901 49, à un compte Provision spéciale pour l'exercice 1915.

Rappelons que, l'an dernier, chaque action avait revu 25 fr. de dividende.

Dans son rapport, le conseil a examiné les difficultés qui ont marqué l'exercice 1914. Il a d'abord insisté sur ce fait que les sept premiers mois de l'exercice ont apporté les suppléments de production et de recettes sur lesquels il comptait. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 1914, le bénéfice net s'élevait à plus de 700.000 fr. ; dans les circonstances normales, les cinq derniers mois de 1914 auraient donné des résultats au moins proportionnels, et, en fin d'année, le bénéfice net eût été de plus de 1.200.000 fr., sensiblement égal à celui de l'année dernière, malgré les charges financières plus

élevées provenant de la dernière émission d'obligations. Ces résultats auraient permis de proposer la distribution d'un dividende de 5 % au capital-actions, porté à 16 millions de francs par l'augmentation de capital de l'an dernier, et d'affecter plus de 400.000 fr. à des amortissements et réserves.

Ces prévisions ont été déjouées par les événements. À partir du mois d'août dernier, les sociétés de transport en commun, qui constituent la principale clientèle de la société, ont diminué dans de grandes proportions leurs services et, par conséquent, leur consommation d'énergie.

D'autre part, la mobilisation a privé la société d'une partie importante de ses effectifs et elle a dû employer une main-d'œuvre moins expérimentée, plus mobile, et par suite plus nombreuse qu'en temps ordinaire ; les dépenses d'exploitation ont donc été proportionnellement plus élevées et elles ont été encore augmentées du fait des allocations données pendant la durée des hostilités aux familles du personnel mobilisé.

Malgré les difficultés de toute nature en présence desquelles le conseil s'est trouvé, il a pu assurer les demandes de tous les clients sans aucune défaillance et sans arrêt ; permettre ainsi aux services de transport en commun de Paris et de la banlieue de satisfaire à toutes les exigences de la population, et livrer aux établissements du Département de la Guerre et aux industriels fournisseurs de ce Département placés sur les réseaux de la Société ou sur ceux de ses clients, la force motrice dont ils avaient besoin, sans installations longues et coûteuses.

Mais les bénéfices réalisés pendant les 5 derniers mois de l'année, et que la diminution des recettes avait considérablement réduits, ont été entièrement absorbés par les dépenses d'exploitation et les charges financières de cette période ainsi que nous l'avons indiqué au début de cet article, de sorte que le bénéfice net de l'exercice 1914 est en fait celui qui résulte de l'exploitation des 7 premiers mois.

Cette situation est toute momentanée, et dès que les événements permettront à la Société de reprendre sa marche normale, celle-ci doit retrouver les résultats qu'on avait envisagés et qui auraient été acquis dès l'année 1914.

Les travaux de l'usine de Billancourt avaient suivi leur cours pendant les premiers mois de l'année 1914 ; ils ont été arrêtés presque complètement par les événements de la seconde partie de l'exercice, et l'installation de cette usine supportera de ce fait un retard assez appréciable ; toutes les mesures nécessaires sont prises par la société pour desservir ses clients pendant la période d'hiver avec l'usine de Vitry.

\*  
\* \*

La comparaison des deux derniers bilans fait ressortir quelques variations intéressantes.

Le compte Dépenses et installations est passé de 24.756.606 77 à 28.705.788 16, en augmentation de 3.949.131 39, comme conséquence de la réalisation du programme de travaux aux usines de Vitry et de Billancourt.

Le compte Caisses et Banques se trouve augmenté de 6.725.968 05, par suite des émissions d'actions et d'obligations votées dans de précédentes assemblées générales.

Ces émissions ont amené également l'augmentation du compte Frais d'émission et Prime de remboursement des obligations qui, de 1 million 220.192 78, a été porté à 1.783.442 31.

Le compte à amortir, ramené à 622.301 fr., avait été réduit à 100.000 fr. par prélèvement sur les bénéfices de 1913 ; il a disparu du bilan actuel par l'affectation à ce poste jusqu'à due concurrence de l'amortissement des obligations.

Au passif, le compte Capital est porté de 12 millions de francs à 16 millions et le compte Obligations 5 % de 14.192.500 à 20.577.500 fr. par suite des deux émissions nouvelles correspondantes.



Un nouveau compte s'élevant à 62.400 fr. a été ouvert sous la rubrique Intérêts versés sur actions nouvelles pour le montant des intérêts à 4 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1914 jusqu'à la libération des dites actions, en raison de leur assimilation aux anciennes dès le commencement de l'exercice.

Après avoir approuvé la répartition du solde bénéficiaire, qui lui était soumise, l'assemblée a décidé que le montant du compte Intérêts versés sur actions nouvelles, s'élevant à la somme de 62.4000 fr., sera également porté au crédit du compte Provision Spéciale pour l'exercice 1915.

Quitus de leur gestion a été donné à MM. Ernest Thurnaire [Thurnauer <sup>14</sup>] et Albert de Fischer, administrateurs démissionnaires, et MM. Blondel, Bousquet et Siry, administrateurs sortants, ont été réélus. En outre, l'assemblée a nommé au même poste M. Georges Pavie <sup>15</sup>, en remplacement de M. Albert de Fischer.

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 15 novembre 1916)

La Compagnie centrale d'énergie électrique a obtenu en 1915 des résultats un peu meilleurs que ceux acquis en 1914 ; les bénéfices nets ont atteint 785.189 96 au lieu de 734.081 23, comme il ressort de l'exposé ci-dessous des deux derniers comptes de profits et pertes :

|   | 1914                | 1915                |
|---|---------------------|---------------------|
| CHARGES                                   |                     |                     |
| Dépenses d'exploitation                   | 2.216.417 24        | 2.751.364 59        |
| Intérêts des obligations                  | 983.337 50          | 970.237 59          |
| Obligations amorties                      | 258.500 00          | 272.000 00          |
| Frais généraux d'administration et timbre | 94.336 07           | 91.071 51           |
| Total des charges                         | <u>3 552.590 81</u> | <u>4 031 673 60</u> |
| PRODUITS                                  |                     |                     |
| Recettes d'exploitation                   | 4.676.695 55        | 4.691.657 85        |
| Bénéfices sur installations               | 83 505 20           | 165 598 75          |
| Solde du compte : Intérêts et divers      | 176 471 29          | 12 605 94           |
| Total des produits                        | 4.286.672 04        | 4.869.863 56        |
| Rappel des charges                        | 3.552.590 81        | 4.084 673 60        |
| Bénéfices nets                            | <u>734.081 23</u>   | <u>785 189 96</u>   |

<sup>14</sup> Ernest Thurnauer : né en 1863 à Burgdunstadt (Bavière), ingénieur, naturalisé américain, président de l'AEG et administrateur de la Française Thomson-Houston depuis l'origine, son représentant dans de nombreuses filiales. Il est contraint à la démission en 1915 en raison de l'ambiance antiboche.

<sup>15</sup> Georges Pavie (1867-1929) : ingénieur en chef des ponts et chaussées. Il pantoufle en 1901 à la Cie générale française de tramways dont il devient président en 1923. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/CGFT.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/CGFT.pdf)

De la CGFT, il remonte en 1909 à la Thomson-Houston, maison-mère, qu'il représente dans différentes filiales.

Cette amélioration des bénéfices n'a, cependant, pas encore permis de rouvrir l'ère des dividendes, et les répartitions ci-après ont été adoptées pour les deux exercices envisagés :

#### Répartition

|                                     | 1914              | 1915              |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Amortissements lignes téléphoniques | 1.707 80          | 912 80            |
| Mobilier                            | 9.350 20          | 1 519 15          |
| Charges spéciales de guerre         | 123 367 85        | 276 046 20        |
| Provision pour l'exercice en cours  | 599.655 38        | 506.711 81        |
|                                     | <u>734 081 23</u> | <u>785 189 96</u> |

Au moment de la déclaration de guerre, les exploitations de la Compagnie se trouvaient en pleine période de développement : celle d'Alger était en voie d'extension, celle d'Oran en complète transformation ; les travaux durent être interrompus. À Alger, la diminution de production constatée à la fin de 1914 s'est maintenue presque tout le cours de 1915, mais des relèvements sérieux ont été enregistrés à la fin de l'année et se poursuivent plus activement encore au cours de ces derniers mois. À Oran, l'affaire est restée stationnaire ; les travaux ne pourront être repris qu'après la guerre, et en attendant, l'exploitation se fait dans des conditions assez onéreuses. Aucune modification sensible ne s'est présentée à Châteauroux.

Le relèvement des recettes d'exploitation provient donc exclusivement de l'affaire de Rouen, dont le nombre de kilowatts-heures produits au cours de l'année dernière atteint près de 24 millions de kilowatts heures contre 19.600.000 l'année précédente.

Pour faire face au réveil qui semble se manifester généralement, et surtout depuis les débuts de l'année 1916, dans le nombre de l'importance des demandes de courant, la Société a décidé d'installer une nouvelle chaufferie au Grand-Quevilly, ainsi que les canalisations et raccordements utiles, et d'agir de même pour les sièges d'Algérie selon les besoins de la clientèle.

Le rapport du conseil à l'assemblée fait remarquer que, la différence entre les recettes du premier semestre 1914 comparés avec celles des mêmes mois de 1913 ayant été de 415.000 fr., l'augmentation signalée pour 1915 est donc de très peu inférieure à celle d'une année normale. Par ailleurs, les dépenses d'exploitation ont également suivi une marche ascendante, mais moins forte que celle des recettes, et le produit brut d'exploitation est ressorti à 1.940.293 francs, supérieur de 80 014 fr. au précédent. La concordance de ces deux facteurs est un bon symptôme de la vitalité de la Compagnie.

Les graves difficultés d'approvisionnement au milieu desquelles se débattent les entreprises qui font du charbon un usage essentiel et intensif ont eu leur répercussion sur les résultats de l'exercice, et le conseil s'est préoccupé de cette question pour l'avenir. Voici en quels termes il s'en est expliqué dans son rapport à l'assemblée :

« Les résultats de cet exercice ont été profondément influencés par la hausse anormale des cours des charbons, hausse qui n'est allée qu'en s'accroissant au cours de l'année.

Si la presque totalité de nos fournitures de grosse force motrice comporte la variation du prix de la fourniture avec le cours du charbon, il n'en est pas de même des fournitures de moyenne et petite force motrice et de la lumière. Dès que la hausse du charbon s'est produite, tous nos efforts ont tendu à introduire dans nos polices de force

motrice la clause de variation du prix du courant avec le prix du charbon. Nous avons déjà dans ce sens des résultats très encourageants, et nous poursuivons nos efforts, aidés en cela par un arrêt rendu dernièrement par le Conseil d'État qui a déclaré que la hausse survenue au cours de la guerre actuelle dans les prix du charbon s'est trouvée atteindre une proportion telle quelle a un caractère exceptionnel et entraîne dans le coût de la fabrication une augmentation qui déjoue toutes les prévisions.

Il faut noter qu'en obtenant de nos clients une augmentation du prix du courant proportionnelle à la hausse du charbon, notre société n'en garde pas moins à sa charge des sommes importantes. Les difficultés pour se procurer le combustible sont telles, que nous sommes obligés d'employer souvent du charbon qui ne convient pas tout à fait à notre matériel et il en résulte une augmentation de la consommation qui se traduit pour notre société par une dépense supplémentaire, dépense qui va en s'aggravant au fur et à mesure que le charbon augmente de prix.

Dans ces conditions, nous vous avons déjà indiqué l'an dernier que, pour rendre les résultats de nos exercices comparables, nous avons ouvert sous la rubrique « Charges spéciales de la guerre », un compte au débit duquel nous avons porté, en dehors des allocations aux mobilisés, les sommes résultant des plus-values dues à l'excédent du prix du charbon consommé dans nos diverses usines, cette plus-value étant calculée par rapport au prix du charbon avant la guerre, majoré toutefois d'un certain pourcentage. »

La société a fait figurer au crédit de ce compte toutes les sommes qui lui ont été payées ou qui lui seront dues en fin d'année par la clientèle à titre de supplément de prix de fourniture du fait de la variation du cours du charbon. L'an dernier, ce compte était resté débiteur de 123 367 francs 85 ; il avait été amorti sur les bénéfices de l'exercice 1914, mais se trouvait à nouveau cette année-ci débiteur de 619.966 fr. 45 qui ont été amortis par absorption du compte Amortissement par remboursement d'obligations et, pour le complément, par prélèvement sur les bénéfices de 1915.

Voici comment s'établissent et se comparent les deux derniers bilans au 31 décembre :

|   | 1914          | 1915          |
|---|---------------|---------------|
| ACTIF   |               |               |
| Frais de constitution   | 100           | 100           |
| Usines, sous-stations et postes de transformation :   |               |               |
| Terrains et bâtiments   | 7 120.862 80  | 7 229 596 75  |
| Machines et installations fixes   | 14.090.982 78 | 14 644.275 34 |
| Réseau de distribution aérien et souterrain   | 9.175 633 30  | 9 948 388 03  |
| Gros et petit outillage   | 147.397 65    | 142 840 95    |
| Compteurs et appareils en location  | 337 581 00    | 391 210 35    |
| Installations téléph.   | 1.708 80      | 913 80        |
| Mobilier  | 9.351 20      | 1.520 15      |
| Acquisition du fonds de commerce des exploitations de Rouen, Alger, Oran et de diverses communes avoisinant ces deux dernières villes | 9.379.750 00  | 9.379 750 00  |
| Frais de mise en marche indemnités et divers  | 1 00          | 1 00          |
| Charges spéciales de la guerre  | 123.368 85    | 619 966 45    |

|   |                      |                      |
|---|----------------------|----------------------|
| Cautiounnements déposés par la Compagnie                  | 46.064 85            | 46 064 85            |
| Approvisionnements et marchandises en magasins            | 1 464.057 45         | 1 673 54 6 40        |
| Caisses et banquiers                                      | 563.918 93           | 667.849 05           |
| Débiteurs divers et comptes d'ordre                       | 951 788 76           | 1.491 863 30         |
| Prime de remboursera, et frais d'émission des obligations | 993 162 00           | 979 290 00           |
|   | <u>44 405 630 37</u> | <u>47.126 987 42</u> |
| PASSIF  |                      |                      |
| Capital : 40.000 actions de 500 fr.                       | 20.000.000 00        | 20.000.000 00        |
| Obligat. en circulation                                   | 19.472.000 00        | 19.200.000 00        |
| Réserve légale  | 99.506 60            | 99 506 60            |
| Amortissement par remboursement d'oblig.                  | 85.792 25            | 343.920 25           |
| Caisses et banquiers créditeurs                           | 2 938.249 25         | 4.888.840 55         |
| Créditeurs div et compte d'ordre                          | 619.231 10           | 831.241 67           |
| Coupons à payer et obligations à rembourser               | 380.394 26           | 272 257 33           |
| Provision pour l'exercice                                 | —                    | 599.655 38           |
| Profits et pertes :                                       |                      |                      |
| Solde de l'exercice                                       | 734.081 23           | 785.189 96           |
| Report de l'exerc. antérieur                              | 106 375 68           | 106 375 68           |
|   | <u>44 405 630 37</u> | <u>47.126 987 42</u> |

La situation financière, telle qu'elle ressort de l'exposé de ces chiffres, n'a guère varié d'un exercice à l'autre. L'augmentation des immobilisations résulte surtout de dépenses qui restaient à effectuer sur travaux en cours en juillet 1914. La trésorerie est à l'aise, mais, afin de faire face aux exigences éventuelles de la situation et pour assurer les nouvelles installations nécessaires, le conseil a obtenu de l'assemblée qu'elle élevât jusqu'à 30.000 obligations et cela au fur et à mesure des besoins, sa faculté de créer et d'émettre des obligations nouvelles.

L'assemblée a enfin ratifié la nomination comme administrateur de M. Émile Bachelier, a renouvelé pour six années le mandat de MM. Allard, Bachelier, Getten, Homberg, Liénart, Poirier, Renaud, Schwob et Walch dont le mandat était arrivé à expiration, et a nommé MM. Schelle et Le Hoye, commissaires des comptes pour l'exercice 1916.

---

*Annuaire Desfossés* 1917, p. 542 :

Conseil d'administration : MM. Renaud, O. Homberg, J. Allard, E. Bachelier, P. Liénart, H. Poirier, G. Schwob, E. Walch, M. Getten.

---

Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 30 juin 1917)

Les comptes qui seront soumis à l'assemblée font ressortir, pour l'exercice 1916, un total de recettes de 5.745.323 fr. auxquelles s'ajoute un bénéfice de 173.206 fr. sur installations et divers. Le total obtenu de 5.918.530 fr. est en augmentation de

1.048.666 fr. sur 1915. Déduction faite des dépenses d'exploitation et diverses, il reste un solde créditeur de 679.665 fr. que le conseil proposera d'affecter en totalité à l'amortissement du compte charges spéciales de la guerre. Ce compte, déjà doté au bilan d'une provision spéciale de 1.106.367 francs, se trouvera ainsi complètement amorti et il restera pour 1917 une provision de 33.354 fr.

---

Partie officielle  
Syndicat commercial algérien  
pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 2 août 1917)

XI<sup>e</sup> groupe  
(Entrepreneurs de travaux publics).

Réunion de la Délégation du XI<sup>e</sup> groupe et des directeurs ou représentants des Sociétés de chaux et ciments de la Métropole et d'Algérie, sous la présidence de M J. Taring, président du XI<sup>e</sup> groupe.

Séance du 27 juillet 1917

---

Situation des Chaux et ciments de Rivet-Alger  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chaux-ciments\\_Rivet\\_1900-1922.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chaux-ciments_Rivet_1900-1922.pdf)

.....  
M. Nibelle, suivant le désir de M. le président, s'exprime en ces termes :

« J'ai tenu à répondre à votre convocation pour vous exposer les raisons pour lesquelles notre usine de Rivet, qui devrait produire 120 tonnes par jour de liants hydrauliques, n'en produit difficilement que 40 à 50 tonnes.

.....  
2° La force motrice nous est fournie par la Compagnie centrale d'énergie électrique, dont l'usine est à Hussein-Dey.

Or, comme vous le savez, cette Compagnie est elle-même en danger d'arrêter par suite du manque de combustible. Pendant le jour, elle ne peut nous fournir qu'une faible quantité d'énergie électrique bien juste nécessaire pour assurer nos services des briquetages, des fours et de la marche du câble qui apporte à l'usine nos matières premières.

C'est seulement de nuit qu'elle peut nous donner la force nécessaire au fonctionnement de nos ateliers de broyage.

Elle vient de nous informer que, vu les prix auxquels elle payait son charbon, elle était obligée, pour août, et sans engagement de fournir, de nous facturer le kilowatt à 0 fr. 39. En ce moment, nous le payons 0 fr. 35. Avant août 1914, il nous revenait à 0 fr. 08.

Si donc la Compagnie centrale d'énergie électrique vient aussi à manquer de charbon, notre usine sera arrêtée.

.....  
Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 4 août 1917)

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 5.745.324 fr. contre 4.691.658 fr. en 1915 et 4.076.695 fr. en 1914 et le bénéfice net ressort à 679.665 fr. contre 785.190 fr. en 1915. Le bénéfice a été appliqué avec le report antérieur de 103.375 fr. à l'amortissement intégral du compte Charges spéciales de guerre. Pour l'exercice en cours, le rapport fait prévoir un solde déficitaire.

---

LE GAZ D'ÉCLAIRAGE PAR LE LIGNITE  
par PIERFONT  
(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 31 janvier 1918)

.....  
On reste vraiment surpris que dans les sphères autorisées et intéressées, l'on n'ait pas songé à examiner pratiquement ce succédané de la houille, car il est fort probable que la question du charbon, sans être complètement résolue, prendrait actuellement moins d'acuité et que les difficultés du moment seraient, non pas tout à fait aplanies, mais très sensiblement amoindries.

Cela est d'autant plus à regretter que, si nous devons nous en rapporter aux bruits mis en circulation, et si la situation ne se modifie pas immédiatement, nous sommes menacés d'un arrêt complet dans nos industries locales (1).

(1) Cet article, composé pour paraître dans notre dernier numéro, n'a pu être inséré faute de place. Notre prévision s'est malheureusement accomplie. En effet, suivant une communication de la Compagnie centrale d'énergie électrique, la fourniture du courant a été supprimée à sa clientèle à partir du 28 janvier. Elle a été, heureusement, rétablie depuis le 31, mais avec des tempéraments.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 janvier 1919)

L'industrie électrique, transformant la chaleur obtenue au moyen du charbon en force et en lumière, est tout particulièrement sensible aux variations dans les prix de cette matière première ; il est donc tout naturel d'avoir à constater pour cette industrie de graves difficultés du fait de la longue guerre à peine terminée. Les contrats passés soit avec des villes, soit avec des particuliers, dans des conditions ordinaires, c'est-à-dire ne comportant pas de fluctuations excessives, deviennent des plus onéreux quand le combustible vient à subir les augmentations de prix exorbitants qui se sont produites au cours des quatre années dernières. Il est vrai qu'une loi, promulguée au commencement de 1918, autorise les tribunaux à prononcer la résiliation des marchés d'un caractère commercial conclus avant le 1<sup>er</sup> août 1914, s'il est établi que l'état de guerre a entraîné pour l'une des parties contractantes des charges dépassant toutes prévisions. Cette loi de justice est malheureusement intervenue trop tard pour que la Compagnie centrale d'énergie électrique ait pu s'en prévaloir et éviter une perte considérable qui dépasse 3 millions de francs, ainsi que le montrent les comptes de Profits et Pertes reproduits ci-dessous :

|  |      |      |
|--|------|------|
|  | 1916 | 1917 |
|--|------|------|

| CHARGES                        |                  |                  |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Dépenses d'exploitation        | 3.429.123        | 7.529.963        |
| Intérêt des obligations        | 956.475          | 1.391.987        |
| Amortissements d'obligations   | 286.000          | 300.500          |
| Impôts, droits de transmission | —                | 71.292           |
| Intérêts sur avances           | 500.692          | 210.490          |
| Frais généraux                 | 66.569           | 98.270           |
| Amort. 1/28 fonds commerce     | —                | 334.99t          |
| Total des charges              | <u>5.238.865</u> | <u>9.937.493</u> |
| PRODUITS                       |                  |                  |
| Recettes d'exploit.            | 5.475.324        | 6.427.619        |
| Bénéfices divers               | 173.206          | 189.420          |
| Total des produits             | <u>5.918.530</u> | <u>6.617.039</u> |
| Rappel des charges             | 5.238.865        | 9.937.493        |
| Bénéfice de 1916               | 679.665          | —                |
| Perte de 1917                  | —                | <u>3.320.451</u> |

En faisant état du reliquat créditeur de l'exercice 1916, soit 38.355 fr., on ramène le déficit de 1917, tel qu'il apparaît au bilan, à 3.282.099 fr.

L'exercice au 31 décembre 1915 s'était soldé par un bénéfice de 785.190 fr., supérieur, on le voit, à celui de 1916, tandis que l'année 1917 se clôture par une perte de 3.320.454 fr. que la dernière assemblée générale a dû reporter à nouveau dans l'espoir de jours meilleurs.

Rappelons que l'Énergie électrique exploite aujourd'hui quatre réseaux de distribution : Rouen, Châteauroux, Oran et Alger. Le premier est de beaucoup le plus important; or, malgré des conditions de ravitaillement, relativement favorables, le prix du charbon s'est élevé à Rouen de 70 % en 1907. À Châteauroux, il a doublé, bien que le combustible fût de qualité très médiocre ; à Alger et à Oran, des majorations analogues se sont produites. La Compagnie poursuit des pourparlers amiables ou des instances judiciaires en vue d'améliorer sa situation. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que l'exercice dont nous nous occupons est antérieur à la conclusion de l'armistice.

À l'Actif, le compte général de premier établissement se monte à 44.458.000 fr., en augmentation de 700.000 fr. environ, bien que le chapitre « Acquisition des fonds de commerce des exploitations » qui figure dans ce compte pour 9 millions 379.750 fr. soit réduit de 334.991 fr., montant de la première des vingt-huit annuités destinées à amortir intégralement ce poste. À ce propos, le conseil fait observer qu'il avait espéré pouvoir réaliser plus rapidement cet amortissement par des prélèvements sur les bénéfices, mais il y a renoncé vu les circonstances, et a cru devoir procéder par voie d'annuités. Les autres postes de l'actif ne subissent que des chargements peu importants qui ne comportent pas d'observations spéciales.

Au Passif, un nouveau poste de 15 millions de francs représente les 30.000 obligations 6 % émises en 1917 et dont l'amortissement n'a pas encore fonctionné. Le chapitre Banquiers Crédoiteurs, qui était de 9.685.225 fr., n'est plus que de 1.225.774 fr. au 31 décembre 1917. Au compte de Profits et Pertes, les recettes d'exploitation représentent 6.427.619 fr., contre 7.529.963 fr. aux dépenses ; cette dernière somme se décompose en 3.819.718 fr. au titre des dépenses normales, le



surplus, 3.710.215 fr., correspondant aux dépenses exceptionnelles dues à la guerre et qui dépassent, à elles seules, la perte de l'exercice.

À cette différence de plus de 1 million entre recettes et dépenses s'ajoutent les charges fixes et notamment le service financier des obligations.

L'assemblée a donné son approbation aux propositions du conseil ; elle a ratifié la nomination d'un nouvel administrateur, M. Boule <sup>16</sup>, et a réélu M. E. Bachelier.

---

### Compagnie centrale d'énergie électrique (*Le Journal des finances*, 3 mai 1919)

La Compagnie centrale d'énergie électrique n'est toujours que peu traitée à 340 ; grâce au relèvement des tarifs à Alger et à Rouen, l'exercice 1913 marquera une légère amélioration sur le précédent qui s'était soldé par un déficit de 3.320.404 fr.

---

### LA CENTRALE ÉLECTRIQUE DU PORT D'ALGER (*Le Sémaphore algérien*, 12 juin 1919)

La Société [centrale] d'énergie électrique a sollicité et obtenu de la Chambre de commerce d'Alger l'autorisation de construire sur le môle de l'aviation prolongé, une usine centrale pour la distribution d'énergie électrique.

L'usine actuelle d'Hussein-Dey se présente, dès maintenant, comme insuffisante pour le développement industriel de la région d'Alger. Or, cette usine n'est pas extensible.

En effet, d'une part, dès que la puissance nécessaire dépassera 6.000 kilowatts, il faudra plus de 3.000 mètres cubes d'eau fraîche à l'heure pour assurer la condensation des machines, et l'Harrach est incapable de fournir un volume semblable: en été. D'autre part, l'approvisionnement en charbon de l'usine d'Hussein-Dey, qui se fait par les C.F.R.A., devra être, dès la cessation des restrictions, de 150 tonnes de charbon par jour, quantité déjà difficile à transporter par les moyens existants.

Si l'on veut, dans la mesure du possible, prévoir l'avenir, il faut que l'usine centrale à vapeur d'Alger et de sa région, puisse être portée sous peu à 15.000 kilowatts et être augmentée progressivement, de façon à pouvoir atteindre 50.000 à 60.000 kilowatts installés. Une telle usine, qui ne peut en aucun cas être réalisée, à Hussein-Dey, nécessitera 18 à 20.000 mètres cubes d'eau fraîche par heure pour la condensation des machines, et près de 800 tonnes de charbon par jour.

Elle ne peut donc être située qu'au bord de la mer, qui seule peut procurer en quantité aussi importante l'eau de condensation, et le long d'un quai, où les navires apportant le charbon pourront accoster et être déchargés immédiatement sur parc sans nécessiter des manipulations et des transports difficiles et encombrants.

L'usine électrique nécessaire à Alger et à sa région doit donc se trouver placée sur le port même d'Alger ; c'est, d'ailleurs, sur les ports ou au bord des grands fleuves que se construisent les centrales modernes. Un intérêt public s'attache à leur édification ; en même temps qu'elles permettent d'assurer le développement industriel d'une région, elles constituent un élément des plus importants d'économie générale, économie de combustible, économie de main-d'œuvre.

Il résulte de tout ce qui précède, qu'en raison de l'insuffisance de l'usine d'Hussein-Dey dans un avenir très rapproché, la grosse centrale électrique nécessaire à Alger et à

---

<sup>16</sup> Léon Boule (1865-1947) : ingénieur en chef des ponts et chaussées, il pantoufle en 1908 à la Compagnie générale française des tramways dont il devient président en 1929. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/CGFT.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/CGFT.pdf)

sa région doit se trouver sur le premier môle qui sera édifié, c'est-à-dire sur le môle de l'aviation. prolongé.,

Une superficie de 20.000. mètres carrés est nécessaire et suffisante pour les développements ultérieurs ; elle sera constituée par un rectangle de 125 mètres de façade sur le quai Nord du môle et de 160 mètres de profondeur. L'origine de ce rectangle sera à 125 mètres du fond de la darse projetée dans le plan d'agrandissement du port d'Alger.

L'épi existant a une longueur totale de 208 mètres, à partir du fond de la darse.

La façade de 125 mètres nécessaire sur le quai Nord du môle comprendra donc 83 mètres de l'épi existant et 42 mètres de la prolongation de cet épi.

Pour débiter, il suffira d'utiliser, le terre-plein à réaliser en arrière de l'épi existant, ce qui permettra de hâter la construction de l'usine dans toute la mesure du possible.

Cette usine centrale présente un caractère d'intérêt général pour le département d'Alger, étant donné qu'elle doit servir notamment à donner de l'énergie aux compagnies de Tramways qui desservent les environs d'Alger et permettre l'éclairage d'une vingtaine de communes suburbaines pour lesquelles la C.C.E.E. a obtenu les concessions ; d'autre part, elle pourra fournir l'énergie aux exploitations agricoles et industrielles.

---

*Annuaire Desfossés* 1920, p. 558 :

Centrale d'Énergie électrique

Conseil d'administration : O. Homberg, J. Allard, P. Lienart, H. Poirier, G. Schwob, E. Walch, M. Getten, L. Boule, L. Janlet <sup>17</sup>, E. Teissier du Cros <sup>18</sup>.

---

#### ACHAT DU SECTEUR ÉLECTRIQUE D'ORAN AUX EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations\\_electriques.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations_electriques.pdf)

---

#### 1920 (9 juillet) : APPORTS DES SECTEURS ÉLECTRIQUES D'ALGER ET D'ORAN À LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alger.\\_eclairage-force.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alger._eclairage-force.pdf)

---

Cie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 18 juillet 1920)

La Centrale d'Énergie électrique est peu négociée : une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 9 juillet : elle aura à voter la cession d'une partie de l'actif et l'augmentation du capital par l'émission d'actions nouvelles d'un caractère privilégié.

---

<sup>17</sup> Lucien Janlet, Bruxelles, ingénieur, représentant de la SOFINA, administrateur de la Société algérienne d'éclairage et de force.

<sup>18</sup> Ernest Teissier du Cros (1879-1958) : polytechnicien, ingénieur des manufactures de l'État, administrateur de la Société algérienne d'éclairage et de force, puis président de la Compagnie des Eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eaux\\_&\\_elec.\\_Indoch.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eaux_&_elec._Indoch.pdf)

Cie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 23 juillet 1920)

Le conseil vient d'être autorisé à porter en une ou plusieurs fois le capital de 20 à 35 millions par l'émission de 30.000 actions de 500 fr. D'autre part, l'apport effectué au nom de la Compagnie à la Société algérienne d'éclairage et de force, d'une partie des biens et droits lui appartenant, a été approuvé.

---

Chronique de la semaine  
La Société des tramways algériens va-t-elle cesser son service ?  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways\\_algeriens.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_algeriens.pdf)  
par CLARMONT  
(*Le Sémaphore algérien*, 3 novembre 1920)

.....  
Elle doit 350.000 francs à la Société centrale d'énergie électrique, qui l'a mise en demeure de solder sans aucun délai cet arriéré sous peine de cesser la fourniture du courant électrique.

Sa caisse étant vide, son crédit auprès de ses banquiers épuisé, la Société des T.A. a sollicité du conseil municipal un prêt remboursable de 500.000 francs, laissant entrevoir que si sa demande n'était pas accueillie d'une façon favorable, elle serait dans l'obligation de cesser son exploitation.

---

(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1920)

Cette affaire, qui vient de porter son capital de 20 à 30 millions, convoque pour le 8 courant une assemblée qui aura à voter une nouvelle augmentation destinée à élever le fonds social à 60 millions.

---

CIRCA 1922 : ENTRÉE DE LA SFFC AU CAPITAL.  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC\\_1920-1930.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1920-1930.pdf)

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
Assemblée générale ordinaire du 21 mars 1922  
EXERCICE 1921.  
(*Recueil des Assemblées générales*, 1922)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Octave Homberg (chev. LH), président ; Léon Boulle (off. LH), vice-président ; Josse Allard (chev. LH), Maxime Getten (off. LH), Lucien Janlet, Pierre Liénart, Henry Poirier (chev. LH), Georges Schwob d'Héricourt (commandeur LH), Ernest Teissier du Cros, Émile Walch, administrateurs.

Commissaires : MM. G. Schelle (commandeur LH) et Ch. de Le Hoye.

Siège social : à Paris, rue Moncey, 3.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

.....  
La crise industrielle, qui s'était manifestée au cours de l'année 1920, s'est accentuée pendant les premiers mois de 1921 et a entraîné une diminution importante des ventes d'énergie durant cette période. Une reprise sensible d'activité s'est produite vers la fin de l'exercice, mais la production de nos usines, tout, en marquant, pour le dernier trimestre, une progression intéressante, reste, dans l'ensemble, inférieure à celle de l'année précédente.

Les produits obtenus au cours de l'exercice ont subi l'influence de ces circonstances défavorables ; ils ont été affectés également par le retard apporté par les constructeurs à la livraison du matériel destiné aux nouvelles installations. Néanmoins, l'ajustement de nos conventions et les améliorations apportées au fonctionnement de nos secteurs ont eu une influence heureuse sur les résultats que nous vous présentons, et qui sont en amélioration par rapport à 1920. Ils nous permettent de vous proposer, après l'attribution aux comptes de premier établissement et au compte de guerre de leurs dotations habituelles, la répartition d'un dividende de 6 %, sous déduction des impôts.

Si les comptes qui vous sont présentés accusent nettement le relèvement de nos entreprises, ils ne peuvent encore être considérés comme correspondant à un fonctionnement normal. Il est indispensable, en effet, que les capitaux investis dans une entreprise comme la nôtre trouvent une rémunération en rapport avec le taux du loyer de l'argent et avec les aléas qui sont la conséquence de l'instabilité économique actuelle. La réalisation des vastes programmes d'extension des distributions d'énergie électrique, dont les Pouvoirs publics et le Parlement s'accordent à proclamer l'urgence, réclament, de la part des concessionnaires, des moyens financiers qu'ils seront dans l'impossibilité de réunir si on ne leur donne pas des garanties sérieuses d'un revenu intéressant et stable.

C'est en établissant l'équilibre de ces entreprises sur des bases durables, comportant d'équitables rémunérations, que les pouvoirs concédants leur restitueront le crédit indispensable à leur développement. À cet égard, l'intérêt de la Compagnie est intimement lié à celui des collectivités qui reprendront, en fin de concession, l'important outillage par nous créé, et à l'intérêt général qui bénéficiera, dans une large mesure, de l'amélioration et de l'extension d'un service public d'une utilité primordiale.

\*  
\* \* \*

La production des usines alimentant la région de Rouen a été de 43.263.270 kilowatts-heures contre 46.057.950 en 1920. La diminution, qui avait dépassé 20 % pendant les premiers mois, pour les raisons précédemment exposées, a été ramenée à 6 % pour l'ensemble de l'exercice, grâce à l'amélioration qui s'est manifestée pendant le dernier trimestre. La progression s'est continuée depuis le début de l'année en cours.

La baisse du prix du combustible, que vous signalait notre précédent rapport, s'est notablement accentuée et constitue l'un des principaux facteurs de la reprise constatée en fin d'exercice. Ces circonstances répondent entièrement aux prévisions que nous avons émises et qui justifiaient la prompte réalisation de l'important programme de travaux qui vous avait été exposé.

Après certaines difficultés de mise au point, qui sont en voie d'aplanissement, la nouvelle chaufferie, commandée en 1918, est entrée en service à l'usine de Grand-Quevilly, et le matériel existant a pu subir les travaux de réfection et d'entretien que nécessitait le dur service auquel il avait été soumis depuis 1914.

La livraison des deux turboalternateurs de 10.000 kilowatts, commandés en mai 1920, a subi un retard qui n'a pas encore pris fin. Malgré l'augmentation sensible de la puissance fournie par les usines, l'alimentation du secteur a pu être assurée grâce aux groupes de 6.000 kilowatts existants à Grand-Quevilly, et à l'appoint donné par la station de Croisset, mais le fonctionnement moins favorable des anciennes unités a entraîné des frais d'exploitation plus élevés que ceux qui eussent résulté de l'emploi du nouveau matériel. Le premier turboalternateur de 10.000 kilowatts est maintenant en cours de montage, et doit entrer en service au cours du second trimestre de cette année ; le second groupe suivra — nous l'espérons — à quelques semaines d'intervalle.

La grande artère à haute tension qui relie l'usine de Grand-Quevilly à Caudebec-les-Elbeuf au sud et à Monville. au nord a été achevée au cours de l'exercice. Une extension de cette ligne est en cours d'exécution au delà de Monville vers Clères, Grugny et Auffray. Nous avons demandé, d'autre part, la concession d'un branchement destiné à alimenter les communes de Pavilly et de Barentin, et nous avons soumis au Département un programme comportant la construction, avec l'aide financière des collectivités intéressées, d'un réseau destiné à desservir les régions situées au nord-ouest et au nord-est de Rouen.

\*  
\* \*

La diminution des ventes résultant de la hausse du charbon et du ralentissement des industries locales a entraîné à Châteauroux, pendant les premiers mois de l'exercice, une réduction sensible des recettes et une augmentation de la consommation spécifique de combustible. L'effet de ces circonstances fâcheuses s'est notablement atténué en fin d'exercice grâce à l'extension du réseau, et les installations existantes se sont même révélées insuffisantes pour satisfaire aux besoins de notre nouvelle clientèle. Nous avons été conduits, dans ces conditions, à prévoir l'installation d'un nouveau groupe turboalternateur de 1.000 kilowatts, qui entrera en service au cours de l'hiver prochain.

\*  
\* \*

Pour assurer l'exécution de l'important programme de travaux dont nous avons poursuivi la réalisation depuis 1918 et qui est actuellement, en voie d'achèvement, nous avons obtenu de divers groupes financiers des avances importantes dont le montant s'élève à 11.334.964 fr. 80 au 31 décembre 1921. Les installations nouvelles seront entièrement en service ou cours du prochain semestre et entreront par suite dans une période productive. Le moment paraît donc venu de procéder à une opération d'ensemble destinée à consolider la situation de notre société et à lui fournir les moyens de trésorerie nécessaires pour assurer, au cours des prochains exercices, le développement normal des installations.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 1920 avait autorisé votre conseil à porter le capital social, en une ou plusieurs fois, de 20 à 35 millions. En exécution de cette décision, une première tranche de 10.000 actions, représentant 5 millions, a été émise le mois dernier et la souscription en a été effectuée avec un plein succès.

Pour compléter cette opération, nous vous demandons d'autoriser votre conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission de 30.000 obligations 6 % net d'impôts, de 500 fr. chacune, représentant un capital nominal de 15 millions. Ces titres seraient identiques à ceux émis en 1917. Les annuités correspondantes se substitueraient pour une part aux charges d'intérêts que supporte notre Compagnie du fait des avances qui lui ont été consenties ; le surplus sera aisément couvert par le

supplément de recettes que les installations en cours d'achèvement nous permettront d'obtenir dès le présent exercice, tout en réservant, une convenable rémunération du capital-actions.

\*  
\* \* \*

Ainsi qu'il vous en a été rendu compte au cours des dernières assemblées, notre Compagnie possède une importante participation dans la Société algérienne d'éclairage et de force, qui a repris, depuis juillet 1920, l'exploitation des secteurs d'Alger et d'Oran. Nous sommes heureux de vous faire connaître que les résultats de l'exercice écoulé ont pleinement répondu aux prévisions d'origine. Un dividende de 8 % sera proposé à l'assemblée générale pour les actions de numéraire, contre 6 % l'an dernier ; les actions d'apport, qui n'avaient reçu aucune rémunération en 1921, auront droit à un dividende de 6 %. Nous vous rappelons que ces dernières, représentant un montant total de 5 millions, ont été attribuées en totalité à notre Compagnie. Les sommes correspondantes viendront, bien entendu, en augmentation des produits de l'exercice en cours.

.....

BILAN EXERCICE 1921 (fr.)

| ACTIF  |               |               |
|--|---------------|---------------|
| Frais de constitution  |               | 1 00          |
| PREMIER ÉTABLISSEMENT  |               |               |
| Usines, sous-stations et postes de transformation :            |               |               |
| Terrains et bâtiments :  | 9.459.575 71  |               |
| Machines et installations fixes :                              | 23.000.404 32 |               |
| Réseau de distribution aérien et souterrain :                  | 12.192.799 11 |               |
| Gros et petit outillage :                                      | 256.909 82    |               |
| Compteurs et appareils en location :                           | 1.279.393 75  |               |
| Installations téléphoniques :                                  | 1 00          |               |
| Mobilier :   | 1 00          |               |
| Acquisition des fonds de commerce de l'exploitation de Rouen : | 6.827.228 82  |               |
| Frais de mise en marche, indemnité et divers :                 | 1 00          | 53.082.374 53 |
| Cautionnements déposés par la Compagnie                        |               | 64.214 85     |
| Approvisionnements et. Marchandises en magasin                 |               | 1.772.648 40  |
| Avances sur combustibles                                       |               | 1.393.405 25  |
| Espèces en caisses et en banques                               |               | 1.221.256 26  |
| Titres en portefeuille   |               | 6.513.000 00  |
| Débiteurs divers et Comptes d'ordre                            |               | 4.576.514 66  |
| Prime de remboursement et frais d'émission des obligations     |               | 1.771.904 00  |

|  |              |                      |
|--|--------------|----------------------|
| Compte de guerre                                 |              | 1.122,582 94         |
| Total  |              | <u>71.518.301 89</u> |
| PASSIF   |              |                      |
| Capital : 40.000 calions de 500 fr.              |              | 20.000.000 00        |
| Obligations : 40.000 obligations de 500 fr. 5 %. |              |                      |
| moins : 5.496 obligations amorties               |              |                      |
| reste : 34.504 obligations en circulation        |              | 17.252.000 00        |
| 30.000 obligations de 500 fr. 6 %.               |              |                      |
| moins: 570 obligations amorties.                 |              |                      |
| reste : 29.430 obligations en circulation        |              | 14.715.000 00        |
| Réserve légale                                   |              | 109.405 78           |
| Amortissement par remboursement d'obligations    |              | 1.844.961 30         |
| Banquiers créditeurs                             |              | 11.334.964 80        |
| Créditeurs divers et comptes d'ordre             |              | 4.071.434 17         |
| Coupons à payer et obligations à rembourser      |              | 312.467 08           |
| Profits et Pertes :                              |              |                      |
| Reliquat du précédent exercice :                 | 528.084 47   |                      |
| De l'exercice 1921 :                             | 1.280.984 29 | 1.818.068 76         |
| Total  |              | <u>71.518.301 89</u> |

COMPTÉ [D'EXPLOITATION] DE L'EXERCICE 1921 (fr.)

| DÉBIT   |                      |
|---|----------------------|
| Dépenses d'exploitation                                     | 11.200.328 45        |
| Intérêts des obligations 5 %                                | 876.387 50           |
| Amortissement de 732 obligations 5 %                        | 366.000 00           |
| Intérêts des obligations 6 %                                | 891.750 00           |
| Amortissement de 390 obligations 6 %                        | 195.000 00           |
| Impôts sur obligations 6 %                                  | 159.620 43           |
| Intérêts des avances  | 686.129 50           |
| Frais généraux, d'administration et timbre                  | 410.639 73           |
| Amortissement sur fondis de commerce                        | 295.686 80           |
| Amortissement sur divers chapitres de premier établissement | 1.062.556 13         |
| Amortissement sur compte de guerre                          | 300.000 00           |
| Solde créditeur   | 1.289.984 29         |
|   | <u>17.740.082 89</u> |



| CRÉDIT                                |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| Recettes d'exploitation               | 16.744.088 80        |
| Bénéfices sur installations et divers | 207.894 09           |
| Loyer des Secteurs algériens          | 787.500 00           |
|                                       | <u>17.740.082 89</u> |

Après lecture du rapport des commissaires, concluant à l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration, les résolutions conformes aux propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité.

En conséquence, le dividende total de 30 fr. par action sera payable, sous déduction des impôts, à partir du 15 mai 1922, en échange du coupon n° 6.

Suisse  
Les tentatives de M. Hugo Stinnes  
par Ed. B.  
(*Le Journal des débats*, 11 octobre 1923)

Notre correspondant de Genève nous écrit

[...] M. Hugo Stinnes est parvenu, par des opérations récentes, à mettre plus ou moins la main sur l'A. E. G. qui est, comme l'on sait, la Société générale d'électricité de Berlin. Or, celle-ci a plusieurs succursales en Suisse, comme, du reste, en divers autres pays. Ces succursales, d'après la *Tagwacht*, seraient l'« Elektrobank » de Zurich, la « Motor » de Baden, la « Watt » de Glaris.

La liste des industries électriques auxquelles l'« Elektrobank » serait intéressée est assez suggestive, si l'on en croit le même journal. On y trouve... l'Électricité de Strasbourg S. A., les Forces motrices du Haut-Rhin S. A., Mulhouse, la Compagnie centrale d'énergie électrique, Paris... [...]

Qui êtes-vous ? 1924 :

SCHELLE (Gustave), ancien directeur au ministère des Travaux publics [retraite en mai 1905] ; membre de l'Institut [1919].

27, rue d'Amsterdam.

Commandeur de la Légion d'honneur [du 21 juillet 1909 : dir. hon. au min. des travaux publics, membre de l'Institut international de la statistique et de la Société statistique de Paris.].

Né le 18 janvier 1845 [† 1<sup>er</sup> juillet 1927].

Veuf.

Éduc. : Paris.

[Administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien (c. 1905).

Commissaire aux comptes de la Thomson-Houston. Représentant de ce groupe dans diverses affaires : commissaire aux comptes de la [Cie centrale pour l'énergie électrique](#), de la Compagnie générale française de tramways [et de la Société algérienne d'éclairage et de force](#), administrateur des Tramways de Tunis (réélu en 1908) et de la Compagnie française pour la location de matériel de transports (1911), président des Tramways de Saint-Quentin. ]

Œuvres : Ouvrages d'économie politique, notamment Études sur les économistes physiocrates du XVIII<sup>e</sup> siècle et une édition des œuvres de Turgot, dont le dernier volume est en préparation, ainsi qu'un ouvrage théorique d'économie politique.

---

Centrale d'Énergie électrique  
(*Le Temps*, 8 mai 1924)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de la Compagnie centrale d'énergie électrique, présidée hier par M. Léon Boule, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1923, se soldant par un bénéfice de 2.050.540 fr. 58, qui, joint au reliquat du précédent exercice, soit 584.591 fr. 36, fournit un solde disponible de 2.632.131 fr. 94.

Le dividende a été fixé à 35 francs par action ancienne et 12 fr. 50 par action nouvelle.

MM. Léon Boule et Ernest Teissier du Cros, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Centrale d'Énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

Réunis le 6 mai en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les: comptes de l'exercice 1923 faisant ressortir un bénéfice de 2.050.540 francs et un solde créditeur de 2.632.131 francs Le dividende a été fixé à 35 francs par action ancienne et 12 fr. 50 par action nouvelle, payable depuis le 15 mai.

---

SFFC  
(*Le Journal des débats*, 19 mai 1924)

La Compagnie centrale d'énergie électrique et la Société algérienne d'éclairage et de force\* poursuivent fructueusement l'exécution de leurs programmes.

---

SFFC  
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1925)

[...] La Compagnie centrale d'énergie électrique a pu maintenir son dividende à 7 %, tout en effectuant des amortissements exceptionnellement importants. [...]

---

CENTRALE POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mars 1926)

.....  
Les bénéfices réalisés en 1924 par la Compagnie centrale d'énergie électrique ont permis le maintien d'un dividende de 7 % après affectation de plus de 6.500.000 fr. aux fonds d'amortissement ou de renouvellement, contre 5.300.000 fr. l'année précédente.

En décembre 1925, la société a porté son capital de 25 à 35 millions ce francs. À la même époque, le préfet de la Seine-Inférieure a approuvé le nouveau cahier des charges intervenu entre la Compagnie et la Ville de Rouen et en vertu duquel la durée de la concession est prolongée de 19 ans et demi et les tarifs actuellement en vigueur sont rendus définitifs. La Compagnie a poursuivi, au cours de l'année qui vient de s'écouler, le programme d'extension et de renouvellement de ses installations. À Rouen, la centrale du Grand-Quevilly se trouve actuellement dotée de trois turbines modernes de 10.000 kilowatts, dont la dernière est entrée en service en novembre dernier. À Châteauroux, l'usine a été pourvue d'une quatrième chaudière. Les comptes de l'exercice 1925 marqueront un progrès sensible sur ceux de l'année précédente.

.....  
\_\_\_\_\_

Centrale pour l'Industrie électrique [SCI\*]

(*Le Journal des finances*, 12 mars 1926)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale\\_indus.\\_electrique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale_indus._electrique.pdf)

[...] En cours d'exercice, la Société a participé [...] à l'augmentation de capital de la Société algérienne d'éclairage et de force\* et de la Compagnie centrale d'énergie électrique.

\_\_\_\_\_

(*Le Journal des finances*, 16 avril 1926)

La Société centrale d'énergie électrique se remet un peu à 535, de la déception provoquée par le vote récent du principe d'une forte augmentation du capital, grâce à la publication des comptes de 1926 qui accusent un bénéfice net de 2.724,918 fr. contre 2 millions 269.266 fr. l'an dernier. Le conseil proposera à l'assemblée du 27 avril d'élever à 45 francs, soit 9 %, le dividende qui avait été l'an dernier de 35 fr. Cette répartition s'applique aux 50.000 actions anciennes représentant l'ancien capital de 25 millions porté récemment à 35 et qui peut l'être désormais à 60.

\_\_\_\_\_

*Annuaire Desfossés* 1927, p. 525 :

Conseil d'administration : MM. O. Homberg, J. Allard, H. Poirier, G. Schwob, E. Walch, M. Getten, L. Boule, J. Janlet, E. Teissier du Cros, R. Richard.

\_\_\_\_\_

Société française financière et coloniale

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

[...] Les exploitations de la Compagnie centrale d'énergie électrique marquent, en 1926, une nouvelle progression. L'usine de Grand-Quevilly, qui dessert la région de Rouen, va porter à 69.000 kilowatts sa puissance installée ; sa production a dépassé, en 1926, 90 millions de kilowatts-heures, en augmentation de 12 % sur celle de 1925. [...]

\_\_\_\_\_

Financière des Transports [Sofina]

(*Le Journal des débats*, 23 août 1927)

L'Agence économique et financière [Agéfi] croit savoir que cet important trust étudie en ce moment un projet en vue de la création en France d'une grande entreprise hydro-électrique. Il s'agit, en premier lieu, de la captation d'énergie des rivières de la Truyère et de la Cure ; à la création de cette société, dont le capital dépasserait plusieurs centaines de millions de francs français, participeraient également les groupes français de la [Centrale d'Énergie électrique](#), la Centrale de l'Industrie électrique\* et la Générale d'Entreprises [SGE].

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
3, rue Moncey, Paris  
(*Le Journal des débats*, 16 septembre 1927)

Cette société va porter son capital de 39 à 45 millions de francs par la création de 20.000 actions nouvelles de 500 fr., émises à 1.100 fr., jouissance 1<sup>er</sup> octobre 1927. Droit irréductible de 2 actions nouvelles pour 7 anciennes. L'insertion prévoit d'ores et déjà l'admission des actions nouvelles à la cote officielle.

---

Financière de Transports et d'entreprises industrielles (Sofina)  
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1928)

La Sofina [...] ne publie pas la composition détaillée de son portefeuille, mais elle est intéressée dans les affaires suivantes : ... Centrale d'Énergie électrique, ... Algérienne d'Éclairage et de force\*... [...]

---

Compagnie centrale d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1928)

Les actions de la Compagnie centrale d'énergie électrique avaient oscillé, en 1926 entre 500 et 600 fr. environ ; en 1927, un rapide mouvement de hausse les a portés jusqu'à 2.150 fr. ; elles se traitent actuellement vers 1.920 fr. après avoir touché 2.400 ; leurs porteurs ont connu une belle fortune.

Fondée en 1910, la société exploite à l'heure [actuelle] deux réseaux : l'un dans la région de Rouen, l'autre dans celle de Châteauroux ; elle détient, en outre, une importante participation dans la Société algérienne d'éclairage et de force que l'on peut considérer comme une filiale.

Le réseau de Rouen est le plus important ; il comprend la ville de Rouen elle-même, et s'étend jusqu'à Maromme, Elbeuf, dans le département de l'Eure, et vers le nord de Darnetal à Buchy. L'énergie est produite par une importante usine située à Grand-Quevilly. De 7.500.000 kilowatts-heures, en 1912, la production de cette usine est passée à 92.800.000 kwh. en 1927.

Le réseau de Châteauroux est moins important que le précédent ; il englobe cette ville et se développe jusqu'à Issoudun, Buzançais, La Châtre ; l'usine de Châteauroux a produit 5.000.000 kilowatts-heures en 1927 ; une partie du courant sera désormais fournie, à la suite d'ententes intervenues avec la municipalité, par l'usine hydraulique d'Éguzon ; à cette occasion, le contrat de concession, modifié, a été renouvelé pour une période de quarante années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1928.

La Société algérienne d'éclairage et de force a repris, en 1920, à la Compagnie centrale, les secteurs d'Alger et d'Oran que cette dernière avait autrefois achetés, elle-même, l'un à la Générale de Distribution d'énergie électrique, l'autre à la société « Les Exploitations électriques ». Les apports de la Centrale à l'Algérienne furent payés par celle-ci 4.750.000 fr. en espèces, 5 millions en actions d'apports, plus un bail annuel de 787.000 fr.

Fixé à l'origine à 5 millions, en actions de 500 fr., le capital de la Centrale d'Énergie électrique a été porté à 15 millions en 1910, 20 millions en 1914, 25 millions en 1925, 35 millions en 1925 et, enfin, 45 millions en 1927 par l'émission, au prix de 1.100 fr., de 20.000 actions nouvelles de 500 francs. Il existait encore l'année passée deux sortes d'actions. Les titres portant les numéros 50.000 à 70.000 jouissaient d'un régime préférentiel temporaire consistant dans l'attribution, avant toute répartition, d'un premier intérêt de 6 % jusqu'à ce que les actions anciennes eussent reçu pendant deux exercices le même intérêt de 6 %. Cette condition étant désormais réalisée, les 90.000 actions sont devenues égales en droit et figurent sous la même rubrique à la cote.

La Compagnie centrale d'énergie électrique n'est point grevée de parts de fondateur, sa dette obligataire est en revanche assez importante ; fin 1927, elle ressortait, au bilan, nette des amortissements effectués, à 41 millions 662.000 fr. dont 14.632.000 d'obligations 6 % et 27.030.000 fr. d'obligations 6 %. Le service de cette dette exige, annuellement environ 3.850.000 fr.

Les résultats financiers de la société se sont rapidement développés comme on le constatera par le tableau ci-après :

| Exerc. | Recettes d'expl. | Bénéf. bruts | Amort. et réserv. | Bénéf. distr. | Divid. par act |
|--------|------------------|--------------|-------------------|---------------|----------------|
| 1921   | 16.744           | 6.553        | 2.219             | 1.123         | 30             |
| 1922   | 10.896           | 8.144        | 3.147             | 1.543         | 35             |
| 1923   | 25.274           | 11.316       | 6.088             | 1.592         | 35             |
| 1924   | 26.981           | 12.255       | 1.054             | 1.815         | 35             |
| 1925   | 30.371           | 16.265       | 9.843             | 2.350         | 45             |
| 1926   | 48.226           | 21.320       | 13.627            | 4.059         | 55             |
| 1927   | 48.042           | 23.556       | 13.887            | 4.631         | 60             |

Les chiffres qui précèdent sont surtout remarquables par l'importance des affectations faites au compte de prévoyance. Au cours de l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée du 24 août, M. Léon Boule, vice-président du conseil d'administration remplaçant M. Octave Homberg, a tenu à exposer pour quelles raisons la société était actuellement obligée de se montrer très parcimonieuse..

Les usines, tant à Rouen qu'à Châteauroux, exigent des travaux de rajeunissement très importants. À Rouen, bien qu'un groupe de 15.000 kW et quatre chaudières nouvelles aient été mises en service, de nouvelles et considérables transformations doivent être poursuivies. Les installations sont très anciennes : sur les quatre unités de 6.000 kW qui existaient en 1913, trois étaient encore en service au début de l'année, dont une était en bout de course, et les deux autres remises en état ne pouvaient plus faire qu'un service de remplacement ; situation analogue à Châteauroux. Enfin, malgré les subventions accordées dans certains cas, l'extension des réseaux entraîne de son côté des dépenses importantes.

La situation financière, un peu serrée fin 1926, étant donné l'importance des immobilisations que la société devait envisager, se trouvait naturellement très élargie fin

1927 du fait de l'augmentation du capital à 45 millions, dont la société détient encore en ce moment la presque intégralité du produit — 21 à 22 millions y compris la prime d'émission — dans ses caisses. Le bilan n'appelle pas, en dehors de cela, d'observation spéciale. Il faut noter, cependant, que le portefeuille évalué 9.132.000 fr., constitue une réserve latente importante, il comprend 5 millions nominal d'actions Algérienne d'Éclairage. dont le pair est de 250, et. qui valent en Bourse près de 900 fr., et des actions Andelysienne d'Électricité.

Le dividende de 60 fr. net distribué pour l'exercice 1927 par la Centrale d'Énergie électrique est ressorti, déduction faite des impôts, à 47 fr. 48. Sur la base d'un prix avoisinant 1.900 fr., l'action rapporte ainsi moins de 2 1/2 %. C'est peu, évidemment. Pourtant, étant donné les possibilités de développement qu'offre encore l'entreprise, le fait, surtout, que le rajeunissement des usines terminé, il suffira de réduire bien peu les dotations d'amortissement pour améliorer le sort des actionnaires, nous ne croyons pas que le placement soit sans intérêt. Et il faut noter enfin l'absence de parts de fondateur, grâce à quoi les actionnaires ne partagent avec personne les produits distribuables.

---

*Annuaire Desfossés* 1929, p. 557 :  
Conseil d'administration : *idem*.

---

#### COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (*Le Journal des débats*, 13 avril 1929)

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un solde créditeur de 6 millions 810.141 francs au lieu de 4.895.306 fr. en 1927, permettant de porter le dividende de 12 à 13 ou 65 francs par action, mais s'appliquant à 90.000 titres au lieu de 70.000 l'an dernier.

---

#### CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (*Le Temps*, 6 mai 1929)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 30 avril, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant apparaître un bénéfice net de 6.810.141 francs qui a été réparti comme suit : réserve légale, 340.507 francs ; premier dividende de 6 %, 2 millions 700.000 francs ; tantièmes, 376.963 fr. ; dividende de 7 %, 3.150.000 francs ; report à nouveau, 242.670 francs.

Le dividende brut a été fixé à 65 francs par action, payable à partir du 15 mai prochain, contre remise du coupon n° 16.

MM. Octave Homberg et Henri Poirier, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Gabriel Rosenwald <sup>19</sup>.

Le rapport indique que les ventes d'énergie ont repris un cours normal au cours de l'exercice, et qu'il en est résulté une amélioration intéressante des produits de l'exercice.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique, 9 août 1929*)

La Compagnie centrale d'énergie électrique a été constituée en 1910, pour reprendre à la Compagnie générale d'électricité l'entreprise de distribution que cette dernière avait créée à Rouen. Elle acquérait en même temps de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique le secteur de Châteauroux et un secteur dans la banlieue d'Alger. Après avoir développé ce dernier secteur, la Centrale d'Énergie électrique l'a cédé à l'Algérienne d'Éclairage et de force ; elle n'exploite donc plus directement que les installations de Rouen et de Châteauroux.

Le réseau de Rouen a été étendu, en dehors de la ville, dont la concession s'étend jusqu'en 1965, à une bonne partie de la Seine-Inférieure et même dans l'Eure. Il comprend Maromme, Elbeuf, Darnétal, etc. La société poursuit l'électrification rurale de sa zone d'action ; le syndicat intercommunal de Buchy et celui de Fontaine-le-Bourg sont complètement reliés, et celui de Darnétal le sera prochainement.

Pour desservir son réseau, la Compagnie centrale d'énergie électrique dispose de la centrale à vapeur de Grand-Quevilly. Celle-ci est en voie de modernisation, bien que ses installations ne soient pas encore démodées. Deux nouveaux groupes de 15.000 kilowatts chacun vont remplacer les unités anciennes de 6.000 kilowatts ; ils entreront en service le premier fin 1929, le second fin 1930, L'usine sera alors en mesure de fournir 200 millions de kilowatts-heure, avec un prix de revient réduit. En 1928, l'usine de Grand-Quevilly a débité 105 millions 512.900 kilowatts-heure, contre 92.779.290 en 1927, progression tout à fait satisfaisante et qui a toutes chances de se poursuivre dans une région peuplée et industrielle. La société a établi des projets pour l'utilisation de l'énergie hydraulique du barrage de Poses, ce qui lui fournirait un appoint important d'énergie à bas prix de revient.

[Fournisseur de l'Union électrique rurale]

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union\\_electrique\\_rurale.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_electrique_rurale.pdf)

À Châteauroux, la Compagnie alimente la ville même et quelques syndicats intercommunaux ; elle alimente également l'Union électrique rurale. Tout cet ensemble n'a d'ailleurs qu'une importance assez minime : les ventes ont été de 5 millions 778.860 kilowatts-heure en 1928 contre 5.544.960 en 1927. L'énergie est fournie partie par une petite centrale thermique à Châteauroux, partie par l'usine hydroélectrique d'Éguzon, à qui elle est achetée.

Ainsi que nous l'avons dit, la Société a cédé un réseau algérien à la Société algérienne d'éclairage et de force, dans laquelle elle a conservé des intérêts

---

<sup>19</sup> Gabriel Rosenwald (Paris, 1887-? 25 octobre 1944) : fils de Lucien Emmanuel Rosenwald, éditeur, et de Mina Einhorn, sœur du banquier Samuel Einhorn (administrateur de la BFCI, du Chemin de fer du Yunnan, du Djibouti-Addis-Abeba, des Tréfileries et laminoirs du Havre, etc.). Polytechnique 1906. Administrateur des Éts ostréicoles de Kéroman et de la Perrière réunis (1913). Commissaire aux apports lors de l'absorption en 1925 de la centrale de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, d'Haïphong, par la Société indochinoise d'électricité. Administrateur de la Société algérienne d'éclairage et de force (1925), des Tramways de Tunis (nomination ratifiée en mars 1928), et de la Société centrale d'applications électriques, de la Société indochinoise d'électricité. Chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition coloniale de Vincennes. Mme Rosenwald fut spoliée sous l'Occupation des œuvres complètes de Victor Hugo et d'Anatole France.

prépondérants. L'Algérienne construit une nouvelle centrale qui entrera en service en 1930, ce qui a nécessité l'augmentation de son capital à 50 millions de francs. Elle distribue un dividende de 12 % et ses actions valent 930 francs. En 1928, l'Algérienne a créé un nouvel organisme, la Société des Forces Motrices d'Algérie, au capital de 15 millions en vue d'entreprendre en Kabylie la construction de centrales hydrauliques. La Compagnie centrale d'énergie électrique a participé à cette création.

Elle a, de même, pris des intérêts dans la Société centrale d'applications électriques, au capital de 5 millions, qui se propose de développer les applications de l'électricité et de faire l'éducation du public à cet égard. En dehors des entreprises que nous venons de nommer, le portefeuille de la Centrale Électrique, inscrit pour 11.332.400 francs au bilan, renferme encore des actions de l'Andelysienne d'Electricité qui prolonge son secteur vers l'est.

La constitution de sociétés nouvelles, l'augmentation de capital de l'Algérienne, ainsi que le développement des installations de production exploitées directement ont, conduit la Centrale d'Énergie électrique à élever son propre capital de 45 à 55 millions à la fin de 1928 et dans les premiers jours de 1929. Rappelons à ce sujet que le capital initial de 5 millions a été élevé à 15 millions en 1910, à 20 millions en 1914, à 25 millions en 1922, à 35 millions en 1925 et à 45 millions en 1927. L'émission de 1927 s'est faite à 1.100 fr., celle du début de 1929 à 1.225 francs.

La Société a en circulation : 28.231 obligations de 500 fr. 5 % pour 14.115.500 fr. et 52.870 obligations de 500 francs 6 % pour 26.435.000 francs.

Voici les résultats de ses dix derniers exercices :

| Exercices | Produits nets | Bénéfices distribués | Divid. |
|-----------|---------------|----------------------|--------|
| 1919      | 833.000       | —                    | —      |
| 1920      | 2.461.000     | 800.000              | 20     |
| 1921      | 2.948.000     | 1.223.000            | 30     |
| 1923      | 4.235.000     | 1.543.000            | 35     |
| 1923      | 6.900.000     | 1.592.000            | 35     |
| 1924      | 8.429.000     | 1.816.000            | 35     |
| 1925      | 10.351.000    | 2.359.000            | 45     |
| 1926      | 16.956.000    | 4.060.000            | 55     |
| 1927      | 18.782.000    | 4.531.000            | 60     |
| 1928      | 23.613.000    | 6.227.000            | 65     |

Les produits nets ont progressé d'une façon tout à fait remarquable. En 1928, les recettes d'exploitation ont été de 45.652.000 francs et les dépenses de 20.954.000 francs, laissant un produit brut de 24.698.000 fr., avec un coefficient d'exploitation des plus bas — 46 % — pour une centrale thermique. À ce produit brut s'ajoutent 2 millions 782.000 francs de bénéfices divers, loyers et intérêts reçus. Par contre, les frais généraux absorbent 1.127.000 francs et les intérêts des obligations 2.739.000 fr. avec les impôts correspondants. Finalement, les produits nets de 1928 ont été de 23.613.000 francs avant amortissements et dotations de prévoyance.

Mais le compte de Profits et pertes comprend des prélèvements royaux en faveur de ces postes. En voici l'énumération pour le dernier exercice (fr.) :

|  |            |
|--|------------|
| Amortissement d'obligations                            | 1.112.000. |
| Amortissement du fonds de commerce                     | 296.836    |
| Amortissement sur compte de premier établissement      | 8.486.651  |
| Dotations au compte renouvellement                     | 5.800.000  |
| Provision pour fluctuation des valeurs du portefeuille | 1.808.132  |
| Total  | 16.863.019 |



Les investissements de l'année dans les réseaux de Rouen et Châteauroux ont été de 10.969.000 fr. ; mais comme 1.310.000 fr. d'électrifications rurales sont à la charge des collectivités, restent 9.659.000 fr.: pour la société. Or, en regard de cette augmentation des immobilisations, les amortissements proprement dits ont reçu 9.895.000 francs : tout a donc été payé sur les bénéfices de l'année même.

Les dépenses de renouvellement et grosses réparations ont atteint d'autre part, 3.145.000 fr., tandis que la provision correspondante a reçu 5.800.000 fr.

Enfin, la provision pour fluctuation des valeurs du portefeuille a pour effet de rameuter au pair l'estimation des titres du portefeuille, alors que l'Algérienne d'Éclairage, par exemple, a pris une plus-value considérable.

Finalement, la Compagnie centrale d'énergie électrique est très sagement conduite. Le fait est beaucoup moins commun qu'on ne le croit dans l'industrie électrique, et l'on pourrait citer un grand nombre d'entreprises qui n'assurent nullement le renouvellement d'un matériel non seulement périssable, mais très vite démodé. Lorsque l'on se trouve en présence d'une affaire comme celle-ci, il faut lui faire le plus large crédit. Conduite financièrement comme la moyenne de ses congénères, elle aurait distribué la moitié de ses bénéfices, soit 11 millions 1/2 et son dividende eût atteint 110 à 120 fr. dès 1928. Le développement de l'actif industriel et des participations, l'accroissement régulier de la consommation sur le réseau de Rouen assurent d'ailleurs la progression des bénéfices sociaux, et celle des dividendes d'autant mieux que le capital n'est élevé que dans une mesure très modeste par rapport aux extensions de l'entreprise.

Le bilan au 31 décembre 1928 se présentait ainsi (fr.) :

|                       | ACTIF       |
|-----------------------|-------------|
| Immobilisations       | 85.923.562  |
| Portefeuille          | 11.332.400  |
| Approvisionnements    | 5.892.705   |
| Débiteurs divers      | 21.807.080  |
| Caisses et banques    | 24.131.967  |
|                       | 149.087.714 |
| Capital               | 45.000.000  |
| Obligations           | 40.550.500  |
| Comptes de prévoyance | 35.77.3.026 |
| Créditeurs divers     | 20.091.411  |
| Profits et pertes     | 7.672.777   |
|                       | 149.087.714 |

Les Immobilisations sont inscrites à l'actif après déduction des amortissements importants que nous avons dits. Le portefeuille est inscrit au pair des titres ; il vaut beaucoup plus. Le fonds de roulement atteignait 52 millions à la fin du dernier exercice et dépassait de 32 millions le passif exigible. Les 24 millions d'encaisse assuraient à eux seuls une trésorerie aisée, sans même faire intervenir les factures en recouvrement mensuel. Nous avons vu cependant qu'en raison des appels de fonds des filiales, la Société avait dû se procurer de nouveaux moyens de trésorerie. Mais les investissements seront presque immédiatement productifs, notamment dans l'Algérienne d'Éclairage et de Force.

Les actions de la Compagnie centrale d'énergie électrique se négocient, au Parquet, vers 2.000-2.100. Au nombre de 110.000 désormais, elles représentent une capitalisation de 225 millions environ. Or, les bénéfices nets de 1928 atteignaient 23.000.000 francs, bien avant que fussent productifs les 24 millions 1/2 qu'a procurés

la récente augmentation du capital. C'est dire que la Bourse n'a pas exagéré les mérites de cette entreprise. Si le rendement immédiat des actions de la société est médiocre, cela tient uniquement aux méthodes de gestion ultra-prévoyante du conseil, sur lesquelles nous nous sommes expliqué.

---

LE PORTEFEUILLE DE L'ELECTROBANK  
[ou Elektrobank]  
(*Le Journal des finances*, 18 octobre 1929)

[...] Les participations de l'Electrobank en France comprennent toujours nos vieilles connaissances : la Compagnie centrale d'énergie électrique, ... la Société algérienne d'éclairage et de force\*... [...]

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 18 avril 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 font apparaître, après déduction des frais généraux, charges financières, amortissements et dotations diverses, un solde créditeur net de 7.382.070 fr. contre 6.810.141 francs. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le Conseil proposera à l'assemblée du 29 avril de maintenir le dividende à son chiffre antérieur de 65 fr. bien qu'il s'applique à un capital porté de 45 à 55 millions

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> mai 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 7 millions 382.070 francs, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 1.105.306 francs. Le dividende a été maintenu à 65 francs par action ancienne et celui des actions nouvelles fixé à 56 fr. 30, payable à partir du 15 mai. L'assemblée a décidé de porter le capital à 82.500.000 francs, par incorporation d'une somme de 27.500.000 francs prélevée sur la réserve extraordinaire. Cette opération sera réalisée à une date que fixera le conseil, par la remise aux actionnaires d'une action nouvelle pour deux anciennes. Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont porté à 125 millions de francs le chiffre maximum autorisé au conseil d'augmenter le capital. L'assemblée a, par ailleurs, élevé au double du capital, la faculté d'émission d'un emprunt obligataire éventuel.

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 567 :  
Conseil d'administration : MM. O. Homberg, J. Allard, H. Poirier, G. Schwob, E. Walch, M. Getten, L. Boule, L. Janlet, E. Teissier du Cros, R. Richard, G. Rosenwald.

---

Société centrale pour l'industrie électrique  
(*Le Journal des débats*, 15 février 1931)

Le portefeuille... contient des actions Centrale d'Énergie électrique...

Sofina  
(*Le Journal des finances*, 8 mai 1931)

[...] En ce qui concerne la France, on notait au 31 décembre 1930 des intérêts directs dans... la Centrale d'Énergie électrique...

=====

circa 1931 : sortie de la SFFC.

=====

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 12 mai 1932)

L'assemblée ordinaire du 10 mai a approuvé les comptes de 1931, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 9.850.430 fr. Le dividende a été fixé à 50 fr. par action, payable à partir du 15 mai.

Annuaire Desfossés 1933, p. 585 :

Conseil d'administration : MM. L. Bouille, pdt ; M. Getten, v.-pdt ; G. Rosenwald , adm.-dir. ; P. de Boeck, O. Homberg, H. Poirier, G. Schwob d'Héricourt, E. Walch, L. Janlet, E. Teissier du Cros, R. Richard,.

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1933)

Le bénéfice brut de 1932 ressort à 62.875.998 fr. contre 65.899.842 fr. en 1931 et le bénéfice net à 9.427.633 fr. contre 9 millions 850.430 fr. Solde disponible : 11.478.247 francs contre 11.233.926. fr. Le conseil proposera le maintien du dividende à 50 fr. brut par action.

Centrale d'Énergie Électrique  
(*Le Journal des finances*, 16 février 1934)

La Compagnie Centrale d'Énergie Électrique exploite directement deux concessions de distribution d'électricité, à Rouen (jusqu'en 1965) et à Châteauroux (jusqu'en 1968).

Le réseau de Rouen est alimenté par la centrale de Grand-Quevilly, qui vient d'être l'objet d'importants travaux de renouvellement et de développement et dont la puissance installée a été portée à 90.000 kW. Elle n'est pas raccordée avec d'autres centrales. Pour donner une plus grande sécurité à son exploitation et s'assurer en cas de besoin, des suppléments d'énergie, la société a demandé la concession d'une ligne à haute tension, reliant la région de Rouen à la région parisienne, du côté de Mantes. Elle se trouvera ainsi rattachée aux grandes canalisations d'énergie électrique, en provenance du Plateau Central, des Pyrénées et du Rhin.

Le courant distribué dans le secteur de Châteauroux provient d'une petite centrale appartenant à la compagnie et, aussi, depuis 1927, de fournitures faites par l'usine hydro-électrique d'Éguzon.

La société possède, par ailleurs, un important portefeuille de participations composé des valeurs suivantes : Algérienne d'Éclairage et de Force, Forces Motrices d'Algérie, Andelysienne d'Électricité, Centrale d'Applications Électriques.

La participation, de beaucoup la plus importante, est l'Algérienne d'Éclairage et de Force. En fait, les deux affaires sont étroitement liées et sont gérées selon des principes identiques.

Nos lecteurs connaissent bien l'Algérienne d'Éclairage et de Force, affaire très prospère qui a pu maintenir immuablement son dividende à 30 francs au cours de ces dernières années. La Centrale d'Énergie Électrique n'a donc eu aucun déboire de ce côté, au contraire.

Quant à ses exploitations directes, elles n'ont pas été plus éprouvées par la crise que celles des autres affaires d'électricité. Dans le secteur, industriel de Rouen, le volume du courant débité en 1932 a été de 120.975.400 kWh, chiffre inférieur de quelques centaines de milliers de kWh seulement à celui de l'année record (1930) ; dans le secteur agricole de Châteauroux, la progression n'a même pas été interrompue par la crise, le débit de courant étant passé de 6.874.160 kWh. en 1930 à 6 millions 868.870 kWh. en 1931 et 7.342.660 kWh. en 1932.

La légère diminution des bénéfices de la société, en 1932, n'est donc imputable qu'à certaines réductions de prix et, sans doute, à la diminution de quelques produits et recettes diverses :

|      | Bénéfice brut<br>(en 1.000 fr.) | Bénéfice disponible<br>(en fr.) | Dividende. |
|------|---------------------------------|---------------------------------|------------|
| 1927 | 49.983                          | 4.893                           | 60         |
| 1928 | 48.434                          | 6.810                           | 65         |
| 1929 | 57.179                          | 7.382                           | 65         |
| 1930 | 64.923                          | 9.657                           | 50         |
| 1931 | 65.900                          | 9.850                           | 50         |
| 1932 | 61.876                          | 9.428                           | 50         |

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de certaines modifications apportées à la présentation des comptes, et qui ont pu faire croire faussement à une diminution plus forte des bénéfices : en effet, depuis 1931, la société bloque, dans le compte de profits et pertes, les dépenses de renouvellement et grosses réparations avec les frais généraux, alors que, préalablement, elle en faisait connaître chaque année le montant. Mais il ne semble pas que ces affectations aient été réduites au cours des deux dernières années.

La diminution des dividendes depuis 1930 n'est que la conséquence de l'augmentation du nombre de titres à rémunérer, à la suite des opérations financières qui ont été effectuées au cours des quatre dernières années.

À la fin de 1928, le fonds social avait été élevé de 45 à 55 millions par émission avec une forte prime leur sur le pair, à 1.225 francs alors que la valeur nominale est de 500 francs.

Mais plusieurs événements sont survenus par la suite, qui semblent avoir modifié du tout au tout la politique du conseil. Les primes d'émission encaissées en 1928 furent redistribuées aux actionnaires en 1931 sous forme d'actions gratuites (1 pour 2) ; en 1933, une deuxième distribution d'actions gratuites (1 pour 5), par incorporation de réserves, fut effectuée.

À la suite de ces deux opérations, le capital s'est -trouvé porté à 99 millions de francs. Les conséquences de la seconde augmentation de capital ne seront visibles qu'au bilan pour 1933, non encore publié.

Voici comment se présentait la situation financière à la fin de 1932 ; la comparaison avec les bilans de 1928 et 1929 montre bien le revirement de la politique poursuivie par les dirigeants de la société (En 1.000 fr.):

|                                 | 1928           | 1929           | 1932           |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Actif                           |                |                |                |
| Immobilisé                      | 82.969         | 82.902         | 129.254        |
| Comptes à amortir               | 3.004          | 2.922          | 6.887          |
| Marchandises                    | 5.893          | 6.897          | 6.110          |
| Débiteurs                       | 21.757         | 20.797         | 16.995         |
| Caisse, banques et portefeuille | 35.464         | 61.564         | 98.347         |
| Total                           | <u>149.087</u> | <u>175.082</u> | <u>257.093</u> |
| PASSIF                          |                |                |                |
| Capital                         | 45.000         | 55.000         | 82.500         |
| Primes d'émission               | 10.589         | 25.089         | —              |
| Obligations                     | 40.551         | 39.382         | 60.521         |
| Réserves et amortiss.           | 20.876         | 26.491         | 64.786         |
| Créditeurs et comptes d'ordre   | 24.899         | 20.633         | 37.608         |
| Profits et pertes               | 7.672          | 8.487          | 11.478         |
| Total                           | <u>149.087</u> | <u>175.082</u> | <u>257.093</u> |

En somme, le conseil semble avoir adopté, depuis 1931, la méthode en usage dans de nombreuses sociétés d'électricité pour la rémunération du capital ; dividende modeste mais régulier. distribution périodique de réserves, tous les deux ou trois ans. La rapidité avec laquelle les comptes de prévoyance se sont accrus entre 1929 et 1932 permet d'affirmer que la société pourrait aisément poursuivre cette politique.

Pour l'année en cours, on ne prévoit que le maintien du dividende de 1932. Un acompte de 30 francs — et il y a, ici encore, innovation, car le dividende était antérieurement payé en une seule fois — a déjà été mis en paiement il y a quelques semaines. Le maintien de la répartition à 50 francs, appliqué au capital augmenté l'an dernier, absorberait 9.900.000 francs, ce qui ne semble pas au dessus des forces de la société.

Cette seule perspective suffirait à justifier le cours actuel de 932 puisque, sur cette base, le rendement net serait de 4,3 % net. On voit que, même si la répartition était légèrement diminuée, le rendement serait normal.

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 25 mars 1934)

Les résultats de l'exercice 1933 sont en progression par rapport à ceux de 1932 qui se traduisaient par un bénéfice net de 9.427.632 francs.

Le capital ayant été porté, dans le courant de l'année, de 82.500.000 francs à 99 millions par distribution d'actions gratuites, le conseil a décidé de proposer, à la prochaine assemblée, la distribution d'un dividende de 45 fr. par action, au lieu de 50 fr. l'an dernier. Rappelons qu'un acompte de 30 fr. a déjà été mis en paiement.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ENERGIE ELECTRIQUE  
(*Le Temps*, 18 avril 1934)

L'assemblée du 17 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1933 qui font ressortir un bénéfice de 10.179.040 francs contre 9.427.633 francs en 1932. Elle a voté un dividende de 45 francs contre 50 francs par action, payable le 15 mai, sous déduction de l'acompte versé en décembre, à raison de 13 fr. 54 au nominatif et de 12 fr. 85 au porteur. Les 33.000 actions nouvelles ont droit, cette année, à la répartition.

Des déclarations faites à l'assemblée, il ressort que pour les trois premiers mois de l'exercice 1934, les ventes de l'usine de Rouen se sont accrues d'une façon sensible, s'inscrivant à 34.856.000 kW, contre 31.047.000 pour la période correspondante de 1933. De son côté, l'usine de Châteauroux a vendu, pendant le même laps de temps, 1.861.000 kW. contre 1.743.000. À fin 1933, le nombre d'abonnés était de 55.746 contre 52.082 pour Rouen et de 20.122 contre 19.456 pour Châteauroux.

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 28 décembre 1934)

Les recettes des onze premiers mois de 1934 se sont élevées à 58.037.000 fr. contre 56.580.000 fr. en 1933.

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 14 avril 1935)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1934 s'élèvent à 70 millions contre 58,2 en 1933. Les bénéfices nets sont pratiquement inchangés à 10.395.305 francs au lieu de 10.170.040 francs.

Ces résultats s'entendent après 8,5 millions de dotations de prévoyance (contre 6,0), affectation de 2 millions et demi à un fonds d'amortissement du capital nouvellement créé, et de 10,6 millions au fonds d'amortissement industriel, renouvellement et grosses réparations. Cette dernière dotation était jusqu'à présent incluse dans les dépenses d'exploitation qui avaient représenté 42,6 millions l'an dernier, alors que les deux postes, dépenses et amortissement, s'élèvent, cette année, à 40,2 millions. De toute façon, les prélèvements de prévoyance de 1934 paraissent supérieurs aux précédents.

Le dividende, qui sera, ainsi que nous l'avons annoncé, maintenu à 45 francs, absorbe, avec les tantièmes, 9,4 millions. Il présente donc une certaine élasticité, d'autant plus que la situation financière est bonne et la trésorerie aisée.

À 720, l'action offre un rendement net satisfaisant de 5 %.

Rappelons que la société, qui exploite deux réseaux de distribution à Rouen et à Châteauroux, est largement intéressée à l'Algérienne d'Éclairage et de force.

---

Informations et communiqués  
COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1936)

Le conseil d'administration aurait l'intention de proposer à la prochaine assemblée la répartition pour l'exercice 1935 d'un dividende de 37 fr. 50 pour les actions de capital et de 27 fr. 50 pour les actions de jouissance, créées en remplacement des actions de capital remboursées le 1<sup>er</sup> septembre 1935.

Compte tenu des acomptes mis en paiement le 30 décembre 1935, le montant brut du solde du dividende s'établirait à 12 fr. 50 pour les actions de capital et à 10 fr. 85 pour les actions de jouissance.

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 15 avril 1936)

Le bénéfice net de 1935 s'établit à 8.075.656 fr. contre 10.395.305 fr. et le solde disponible à 10.390.962 fr. contre 12.138.625 fr. Rappelons que le conseil proposera la distribution d'un dividende de 37 fr. 50 pour les actions de capital et de 27 fr. 50 pour les actions de jouissance créées en remplacement des actions de capital remboursées le 1<sup>er</sup> septembre 1935.

---

Centrale d'Énergie Électrique  
(*Le Journal des finances*, 6 novembre 1936)

La Société centrale d'énergie électrique exploite deux concessions de production et de distribution d'énergie électrique, à Rouen et à Châteauroux. La concession pour la ville de Rouen, qui s'étend jusqu'en 1965, a donné lieu à des développements importants et, depuis longtemps, la société a débordé le cadre métropolitain pour desservir un grand nombre de communes de la Seine-Inférieure et de l'Eure, jusqu'à Elbeuf. Elle alimente également des sociétés distributrices voisines.

Le secteur de Châteauroux est beaucoup moins étendu : la société y dessert la ville elle-même, peu industrielle, et quelques syndicats ruraux. En 1935, la quantité d'énergie vendue dans ce secteur a atteint 9.429.000 kWh, alors que les réseaux de la Seine-Inférieure ont distribué 149.656.000 kWh.

Le secteur de Rouen est alimenté par la centrale thermique de Grand-Quevilly. qui est équipée en turboalternateurs modernes de 15.000 kWh, d'une capacité globale de 200 millions de kWh. La société possède donc encore une marge importante d'accroissement de sa production sans avoir à effectuer de grosses dépenses à son usine. Quant au secteur de Châteauroux il est alimenté en partie par une petite centrale thermique et en partie par l'énergie hydraulique acquise à Éguzon.

Outre ses exploitations de Rouen et Châteauroux, la Centrale d'Énergie électrique possédait, à l'origine, des secteurs électriques à Oran et à Alger. Elle les a rétrocédés en 1920 à sa filiale, l'Algérienne d'Éclairage et de Force, qui a, depuis lors, beaucoup développé son champ d'action autour de ces deux centres. Les deux sociétés ont participé ensemble à la création d'une subsidiaire, les Forces Motrices d'Algérie, chargée d'aménager la chute d'Aïn-Tinzert. La Centrale d'Énergie possède également des

intérêts dans l'Andelysienne d'Électricité et la Centrale d'Applications électriques. L'ensemble de ces participations figurait à son dernier bilan pour 69.928.000 francs.

La Centrale d'Énergie est ainsi à la fois une affaire exploitante et un omnium d'affaires d'électricité. Ce sont ses exploitations propres qui lui assurent, et de beaucoup, la majeure partie de ses bénéfices. Ceux-ci ont suivi, malgré la crise économique, une progression régulière jusqu'en 1934 :

|      | Ventes d'énergie<br>(en 1.000 kWh.) | Bénéfices<br>{en 1.000 fr.) | Diviid. (en fr.) | Amort.+réserves<br>(en fr.) |
|------|-------------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| 1930 | 128.179                             | 9.657                       | 50 00            | 19.551(1)                   |
| 1931 | 128.039                             | 9.850                       | 50 00            | 8.637(2)                    |
| 1932 | 128.319                             | 9.427                       | 50 00            | 6.734                       |
| 1933 | 148.328                             | 10.179                      | 45 00            | 7.400                       |
| 1934 | 149.791                             | 10.395                      | 45 00            | 21.895(1)                   |
| 1935 | 155.111                             | 8.075                       | 37 50            | 24.734                      |

(1) Y compris la provision pour renouvellement et grosses réparations.

(2) Non compris ladite provision.

On constate d'abord que, depuis 1930, les ventes d'énergie, après un palier jusqu'en 1932, ont poursuivi leur marche ascendante, enregistrant en six ans une progression de plus de 20 %. Cette progression reflète le développement constant des réseaux urbains et ruraux de la société, développement qui lui a permis de compenser, et au delà, les effets de la crise sur la consommation de courant.

Les bénéfices nets n'ont pas suivi la même courbe : depuis six ans ils sont, en fait, demeurés stationnaires. Mais on doit considérer qu'ils correspondent seulement aux sommes que la société entend répartir à ses actionnaires, et sont établis après des prélèvements de prévoyance dont le montant, toujours très important, n'a pas atteint moins de 24 millions en 1935, soit trois fois le montant du dividende alloué aux actionnaires.

Néanmoins, ceux-ci ne sont pas fondés à se plaindre de la parcimonie de la société car, depuis 1930, leur sort a été sensiblement amélioré par deux répartitions d'actions gratuites : une pour deux anciennes en 1930, une pour cinq anciennes en 1933. De sorte que le propriétaire de 10 actions anciennes en 1929 se trouve en posséder dix-huit actuellement, qui lui rapportent sensiblement le même revenu global. L'effet de la réduction du dividende unitaire se trouve de la sorte intégralement compensé.

En outre, la société a commencé en 1935 l'amortissement de son capital, par le remboursement de 5.000 actions tirées au sort. En 1936 elle a substitué à cette méthode, qui avait soulevé quelques critiques, un remboursement partiel sur l'ensemble des actions : celles-ci ont reçu, à ce titre, une somme de 50 francs en juin 1936.

On voit donc que les actionnaires n'ont pas à se plaindre de leur sort et l'impression qui se dégage de l'examen des résultats est que la société s'est efforcée de masquer, par le jeu des réserves et des amortissements, une partie des copieux bénéfices qu'elle réalise pour les redistribuer ensuite partiellement sous forme d'actions gratuites ou de remboursements de capital.

Pendant, l'action Centrale d'Énergie électrique a beaucoup baissé ces dernières années : de 1.300 environ en 1933, les cours ont fléchi vers 600 au début de 1936. La baisse générale des valeurs d'électricité, survenue depuis lors, a ramené le titre vers 400,



c'est-à-dire au-dessous du nominal de 450 fr. L'affaire est ainsi capitalisée par la Bourse à 79 millions, soit trois fois seulement le profit de 1935 avant amortissements.

La situation financière n'est cependant pas en cause. Les immobilisations inventoriées 165 millions ont une contre-partie d'amortissements et réserves de 84 millions. En face de 34 millions d'exigibilités à court terme, on trouve 36 millions de disponibilités, 28 millions de débiteurs, un portefeuille-titres de 69 millions et 6 millions d'approvisionnements. Le fonds de roulement net atteint ainsi 106 millions. La dette obligataire de 56 millions représente une charge annuelle d'environ 3 millions et demi, ce qui est insignifiant pour une attire qui a encaissé 40 millions de recettes brutes en 1935.

Les causes de la baisse de l'action Centrale d'Énergie électrique sont d'ordre général. L'origine en est dans les décrets-lois de juillet et octobre 1935 qui, outre la réduction des tarifs de 10 % en basse tension, ont prescrit un ensemble de dispositions, notamment l'abaissement de l'index économique servant de base au calcul des tarifs de vente du courant, qui ont aggravé les charges de l'industrie et réduit sa marge bénéficiaire.

On peut admettre toutefois, sans approfondir un problème dont les données ne sont pas connues, qu'une affaire comme la Centrale d'Énergie électrique aurait pu supporter l'incidence de ces décrets sans trop en pâtir : il suffit de considérer pour cela l'écart entre le bénéfice net de 1935 (8 millions) et le montant des dotations de prévoyance (24 millions).

Mais, depuis juillet dernier, un facteur nouveau est survenu : la hausse du charbon, qui se chiffre actuellement par 20 ou 25 %. Pour les usines thermiques — c'est le cas de la Centrale d'Énergie — cette hausse entraîne une augmentation notable du prix de revient du courant. Le gouvernement ayant, par ailleurs, pris des mesures pour empêcher jusqu'à la fin de cette année le relèvement de l'index économique électrique, cette aggravation du prix de revient — accrue, en outre, du fait de l'augmentation des salaires ouvriers — paraît s'être effectuée au moins jusqu'à présent sans aucune contre-partie.

C'est là, à n'en pas douter, la raison majeure du recul des valeurs d'électricité en général et en particulier de l'action Centrale d'Énergie électrique, affaire uniquement thermique, donc désavantagée par rapport aux producteurs hydrauliques qui n'ont pas à supporter les conséquences de la hausse du prix du charbon. Il peut en résulter un recul important des bénéficiaires, au moins tant que les usines thermiques n'auront pas obtenu les compensations auxquelles elles ont droit. Mais, de cette éventualité, le cours de 400 fr. pratiqué sur l'action Centrale d'Énergie tient déjà compte dans une large mesure puisqu'il capitalise le dividende de 1935 à plus de 7 % net. Et il est difficile de penser que, sous une forme ou sous une autre, on n'accordera pas un jour certaines compensations aux producteurs thermiques.

---

*Annuaire Desfossés 1937, p. 626-627 :*

Compagnie centrale d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. L. Boulle, pdt ; G. Rosenwald, v.-pdt ; P. de Boeck, P. Caillaux, O. Homberg, L. Janlet, G. Jullien, H. Poirier, R. Richard, G. Schwob d'Héricourt, Teissier du Cros, E. Walch.

Commissaires des comptes : F. Bordas, P. Nicolas.

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 7 avril 1937)

Le bénéfice net de 1936 est de 7.320.315 fr. contre 8.075.657 fr. Compte tenu de report antérieur, le total disponible s'établit à 9.754.308 fr. contre 10.390.963. Dividende : 35 fr. 75 par action de capital contre 37 fr. 50. Les actions de jouissance recevraient un dividende de 7 fr. 50.

---

Société indochinoise d'électricité  
Assemblée ordinaire du 21 mai 1937  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 octobre 1937)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch.\\_d'electricite.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch._d'electricite.pdf)

Assemblée présidée par M. Allain, qui appelle au bureau en qualité de scrutateurs, les deux plus fort actionnaires présents et acceptants, M. Danderieux, représentant la Banque de l'Indochine, et M. de Beaufonds, représentant de la Compagnie centrale d'énergie électrique.

.....

---

Augustin HAMON,  
*Les Maîtres de la France*, tome III,  
Éditions sociales, février 1938, 354 pages

Gabriel Rosenwald est ingénieur de l'École polytechnique, promotion 1906. Il est vice-président de la Compagnie centrale d'énergie électrique, qu'il représente dans la Société algérienne d'éclairage et de force et dans les autres sociétés où nous le retrouverons. Il semble être un simple employé.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 6 avril 1938)

L'exercice 1937 se solde par un bénéfice net de 7.793.370 francs contre 7.320.315 francs pour l'exercice précédent. Y compris le report antérieur, le total créditeur s'établit à 10.094.208 francs, au lieu de 9.754.308 francs. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 34 fr. 75 par action de capital, sous déduction de l'acompte de 22 fr. 50 déjà payé le 15 décembre dernier. Le dividende des actions de jouissance sera de 10 francs. L'an dernier, la répartition avait été fixée à 35 fr. 75 par action de capital et 7 fr. 50 par action de jouissance. À noter que la répartition de cette année pour les actions de capital s'applique à des titres au nominal de 450 francs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1937 et de 375 francs à partir du 1<sup>er</sup> juillet, consécutivement au remboursement de 75 francs effectué à cette époque.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 25 juillet 1938)

Le conseil a décidé, conformément aux résolutions votées par l'assemblée générale du 14 avril dernier, de procéder, à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, au remboursement d'une somme de 25 francs par action non encore amortie.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 29 août 1938)

Le conseil d'administration a décidé, en conformité de la troisième résolution adoptée par l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 1938, de procéder, au 1<sup>er</sup> septembre 1938, à un remboursement de 25 francs par action de capital.

---

*Annuaire Desfossés* 1940, p. 1240 :  
Compagnie centrale d'énergie électrique  
Conseil d'administration : *idem*  
Commissaires des comptes : R. Autin, P. Nicolas.

---

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1940)

Les actionnaires se sont réunis le 21 mai en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Léon Boule, et ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1939 accusant, après des amortissements importants, un solde bénéficiaire de 9 millions 790.472 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 3.081.947 fr.

Le dividende a été fixé à 34 fr. 75 par action de capital net de l'impôt sur le revenu à 18 %, et à 21 fr. 38 par action de jouissance. Un acompte de 21 fr. a déjà été versé en décembre dernier aux actions de capital. La date de paiement du solde et du dividende des actions de jouissance sera fixée par le conseil d'administration.

Il a été reporté à nouveau 7.842.901 fr.

MM. P. Caillaux et G. Rosenwald ont été réélus administrateurs.

Dans son rapport, le conseil expose que jusqu'à la veille de la guerre, les exploitations de la société ont poursuivi normalement l'exécution des programmes dont avaient fait mention les précédents rapports. Grâce aux mesures prises, la société s'est trouvée, dès le début de septembre, dans des conditions favorables pour apporter à l'administration et aux industries travaillant pour la Défense nationale un concours important ; elle n'a cessé depuis lors d'appliquer tous ses efforts à améliorer et à renforcer l'efficacité de ses installations en vue de répondre à tous les besoins qui pouvaient se manifester. La capacité de production des installations aussi bien que la sécurité du service se trouvent dès à présent sensiblement accrues et, en dépit des difficultés de tous ordres résultant des circonstances, le matériel a pu être maintenu jusqu'ici dans un état aussi satisfaisant que possible.

Les modifications profondes apportées à la vie sociale et à l'activité industrielle depuis le début des hostilités se sont traduites par des variations notables, dans l'importance des fournitures. Cependant, dans l'ensemble, les résultats restent comparables à ceux de l'exercice précédent et permettent de proposer le maintien du dividende à son taux antérieur.

En ce qui concerne les participations, le rapport donne les renseignements suivants :

La Société normande d'interconnexion a poursuivi l'exécution de son programme. La Compagnie centrale d'énergie électrique a contribué, pour la part qui lui revenait, à l'augmentation de son capital de 10 à 15 millions de francs.

Les installations de la Société normande d'énergie et de vapeur ont continué à fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

Le produits obtenus par la Société algérienne d'éclairage et de force sont un peu inférieurs à ceux de l'année précédente ; toutefois, la reprise constatée dans les derniers mois de l'exercice, permet d'espérer un retour rapide à des résultats normaux. Un dividende de 5 % sera proposé à la prochaine assemblée.

La Société des forces motrices d'Algérie a obtenu, en 1939, des résultats comparables à ceux de l'exercice précédent, malgré la diminution des quantités d'énergie livrées. Un dividende de 17 fr. 50 par action entièrement libérée sera proposé à sa prochaine assemblée.

La Société centrale d'applications électriques maintiendra son dividende à 5 %.

---

Le regroupement du transport  
d'énergie à haute tension  
(*Le Journal des débats*, 4 décembre 1941)

La Société d'Études pour le Transport de l'Énergie électrique de la Région du Nord (S.E.T.E.R.N.) comprend : Cie Centrale d'Énergie électrique...

---

CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Le Journal des débats*, 7 juin 1944)

Rappelons que la souscription à l'augmentation de capital en numéraire de la COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE sera close le 17 juin 1944. Cette société porte son capital de fr. 132.000.000. montant obtenu à la suite de l'incorporation de réserves décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 1944 à fr. 165.000.000 par l'émission contre espèces, au prix de fr. 600 l'une de 66.000 actions de numéraire de 225 fr.. jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1944.

Ce prix est payable à raison de 225 fr. en souscrivant et le solde sur appels du conseil d'administration.

Les souscriptions sont reçues chez :

— la SOCIÉTÉ CENTRALE pour l'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE, 171, boulevard Haussmann a PARIS

— la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 20, boulevard Haussmann à PARIS.

— COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS, 14, rue Bergère, à PARIS.

Ainsi que dans toutes les agences et bureaux de ces deux derniers établissements où des bulletins de souscription sont à la disposition des actionnaires (*B.A.L.O.* du 1<sup>er</sup> mai 1944).

---

*Annuaire Desfossés* 1945, p. 1257 :

Compagnie centrale d'énergie électrique

Conseil d'administration : MM. L. Bouille, pdt ; P. Caillaux, v.-pdt ; P. de Boeck, R. Bouille, P. Huvelin, L. Janlet, M. Lorain, R. Richard, C. Toché, E. Walch, Société centrale pour l'industrie électrique.

Commissaires des comptes : P. Nicolas et R. Autin.

---

# NATIONALISÉE LE 8 AVRIL 1946

---

## COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (en liquidation) [Desfossés 1956/1181]

Siège social : Paris, 3, rue Moncey.

Toché (Carlo ou Charles)[1886-1968. Fils de Charles Toché, artiste peintre, et de Marie Trastour. Marié à Alice Collette, fille d'Henri Collette, ingénieur des poudres. Polytechnicien. Capitaine du génie, proche du général Ferrié, pionnier des télécommunications. Dir. (1923), puis adm. (1932) de la SFFC. Son repr. dans diverses affaires. Démissionnaire en 1934. Adm. de sociétés d'électricité et de tramways, à commencer par ceux du Tonkin...], 355 (Ch de fer sur route d'Algérie), 397 (v.-pdt Cie générale française de transp. et d'entrep.), 410 (ex-Tramways de Tunis), 412 (Tramways algériens), 527 (dg SOCAPI), 540 (pdt Centrale p. l'industrie), 1181 (liquid. Cie centrale d'énergie élect.), 1209 (pdt Omnium lyonnais), 1319 (Indochinoise d'élect.), 1323 (v.-pdt Eaux et élec. de l'Ouest africain), 1811 (Indoch. de cult. tropicales).

Beaufond (J. de), 1181 (liquid. suppl. Cie centrale d'énergie élect.).

Baldous (Alexis)[1895-1965], 397 (CGFTE), 409 (pdt Ch. de fer et tramways de du Var et du Gard), 527 (SOCAPI), 540 (dir. adm. SCI), 1181 (liq. suppl. Cie centrale d'énergie élect.), 1262 (Soulé).

---